

Bilan 2022

L'eau en Moselle



Source image : vecstock sur Freepik.com



Source image : Pxabay.com

Moselle
L'Eurodépartement

Bilan annuel
Département de la Moselle
Septembre 2023

Contacts :

Département de la Moselle

Direction du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires

Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement des Territoires

1 rue du Pont Moreau

CS 11096

57036 METZ CEDEX 1

Courriel : sedaf@moselle.fr

Personne à contacter : Sandrine MEYER (sandrine.meyer@moselle.fr, 03.87.78.07.44)

L'été 2022 a marqué les esprits par la sécheresse exceptionnelle qui a mis en lumière les limites en matière de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de certaines communes de la Moselle.

L'accélération du changement climatique et ses impacts, dont les conséquences sont les plus visibles sur les rivières, les forêts ou les cultures agricoles, ne doit pas nous faire oublier l'enjeu croissant lié à la gestion de la ressource en eau potable et son corollaire de conflits d'usage.

La crise exceptionnelle de 2022 deviendra peu à peu structurelle dans les années à venir et nous nous devons de nous y préparer.

Pour preuve, le déficit de recharge des nappes en 2023 est déjà, en partie, la conséquence de la sécheresse hivernale 2022/2023 avec un record de 32 jours sans précipitations.



Comment agir pour prévenir les pénuries, anticiper les évolutions à la baisse de la ressource, évoluer dans nos pratiques et ainsi préserver la disponibilité en eau ?

C'est dans ce contexte que l'Etat a présenté le 30 mars 2023 son « Plan Eau » intégrant 53 mesures, pour une gestion résiliente et concertée de l'eau.

Face aux pénuries constatées et futures, le moment est venu pour, à la fois, structurer et organiser la gestion de la ressource en eau sur le long terme, tout en agissant sur le terrain par des mesures à court terme.

Diminuer les prélèvements en développant la sobriété, limiter les risques de pollution de la ressource, utiliser des eaux non conventionnelles pour certains usages, investir pour la protection des écosystèmes et dans les installations pour une meilleure efficacité, innover et intégrer cette thématique dans les constructions nouvelles, créer les outils de mesures pour mieux communiquer et organiser cette gestion de l'eau, ... autant d'axes pour agir collectivement parmi lesquels chacun, et le Département en prendra toute sa part, pourra contribuer à son échelle.

Au-delà des informations habituellement contenues dans le bilan annuel de l'eau pour 2022, vous trouverez un dossier technique permettant d'embrasser de manière synthétique cette problématique de l'eau en France et à l'échelle de la Moselle.

Patrick Weiten
Président du Département de la Moselle
Ancien Député

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. STRUCTURATION MOSELLANE DES COMPETENCES ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2022.....	4
1.1. PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DU BILAN	4
1.2. COMPETENCES ETUDIEES	4
2. EXERCICE DES COMPETENCES EN 2022.....	4
2.1. CARTOGRAPHIE DES COMPETENCES.....	4
2.2. COMPARATIF STRUCTUREL ENTRE COMPETENCES.....	7
2.2.1. COMPARATIF DU NOMBRE DE SERVICES PAR TYPE DE STRUCTURE, ENTRE LES COMPETENCES AEP ET ASSAINISSEMENT - TRAITEMENT	7
2.2.2. NOMBRE DE COMMUNES ET POPULATION PAR TYPE DE STRUCTURE.....	8
2.2.3. TAILLE MOYENNE DES SERVICES.....	9
2.2.4. STRUCTURES EXERÇANT LES 2 COMPETENCES.....	10
3. EVOLUTION DES STRUCTURES COMPETENTES SUITE A LA LOI NOTRE	12
3.1. NOMBRE DE SERVICES PAR TYPE DE STRUCTURE COMPETENTE	12
3.2. NOMBRE DE COMMUNES PAR TYPE DE STRUCTURE COMPETENTE	13
3.3. POPULATION RATTACHEE PAR TYPE DE STRUCTURE COMPETENTE	14
3.4. EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE PAR TYPE DE STRUCTURE COMPETENTE	15
4. MODE DE GESTION DES COMPETENCES ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	16
5. PRIX DE L'EAU EN MOSELLE EN 2022.....	19
5.1. ELEMENTS D'UNE FACTURE D'EAU	19
5.2. FACTURE TYPE SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION DE 120 M ³ ET TARIFS MOYENS DEPARTEMENTAUX POUR 2022.....	20
5.3. DECOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU	21
5.4. VARIATION DU PRIX DE L'EAU EN 2022	21
5.5. EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU.....	25
Dossier technique : LA RESSOURCE EN EAU	26
1. La disponibilité en eau	
2. L'eau en France en chiffres : situation actuelle et projection	
3. Les préconisations et dispositions prises par l'Etat	
4. Le Plan eau 2023	
5. Les actions à courts termes	
6. Les outils	
7. Les actions et projets d'innovation sur les territoires	
8. Situation de la Moselle	

Préambule

Une enquête départementale annuelle réalisée depuis 1998 !

Depuis 1998, le Département de la Moselle réalise chaque année une enquête relative aux services compétents dans le domaine de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement Collectif.

Les données collectées permettent ainsi de connaître, au fil des années, l'évolution :

- des services (périmètre géographique des structures, nombre d'habitants et d'abonnés, mode de gestion de la compétence, ...),
- de la tarification des services (composition de la facture, volumes facturés, ...).

Le Département présente, en retour, un bilan issu de l'exploitation des éléments fournis par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP) et les syndicats.

L'objectif du bilan est multiple :

- assurer un suivi de l'évolution des services et de la tarification de ces derniers,
- fournir un état des lieux le plus récent possible (les données en vigueur au 30 juin de l'année N font l'objet d'un bilan diffusé en septembre de l'année N+1),
- diffuser largement les informations aux communes, aux structures intercommunales et aux élus,
- remercier les communes et les EPCI qui fournissent chaque année leurs données et leur transmettre, en retour, une exploitation leur permettant de se situer à l'échelle départementale.

Le bilan réalisé marque ainsi la conclusion d'une campagne annuelle et accompagne le lancement de l'enquête de l'année suivante. Le présent rapport se base sur une participation très active de la quasi-totalité des structures compétentes, prenant en compte :

- pour l'eau potable : 90% des communes soit 91% de la population mosellane,
- pour l'assainissement : 93% des communes soit 94% de la population mosellane.

Cette enquête annuelle menée par le Département de la Moselle, est distincte de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, créé par la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006. Mis en œuvre par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'observatoire dispose d'un Système d'Informations sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), comprenant une base de données nationale des prix de l'eau et des performances, renseignée par les collectivités en charge de ces services.

Avec une saisie obligatoire pour les services de plus de 3 500 habitants, les analyses reposent sur une participation d'au moins 25% des entités couvrant au moins 50 % de la population.

1. Structuration mosellane des compétences Alimentation en Eau Potable et Assainissement Collectif en 2022

1.1. Périmètre géographique du bilan

Au fil des évolutions des structures en charge de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement, il existe des situations où :

- les périmètres géographiques englobent des communes des départements limitrophes,
- les tarifs et/ou les modes de gestion peuvent varier d'une commune à l'autre sur un même périmètre.

Afin d'être au plus proche de la situation dans le cadre des analyses retranscrites dans le présent bilan, le niveau de détail principal est la commune avec un périmètre géographique correspondant aux 725 communes mosellanes.

1.2. Compétences étudiées

Le présent bilan concerne les compétences "Alimentation en Eau Potable" (AEP) et "Assainissement Collectif". Aussi, les syndicats de production d'eau et le domaine de l'Assainissement Non Collectif ne sont pas intégrés aux analyses.

Par ailleurs, si seuls les communes et les EPCI à FP sont compétents, l'exercice de ces compétences peut être délégué à des syndicats intercommunaux. L'analyse présentée pour l'année 2022 repose sur les structures en charge de la mise en œuvre de ces compétences.

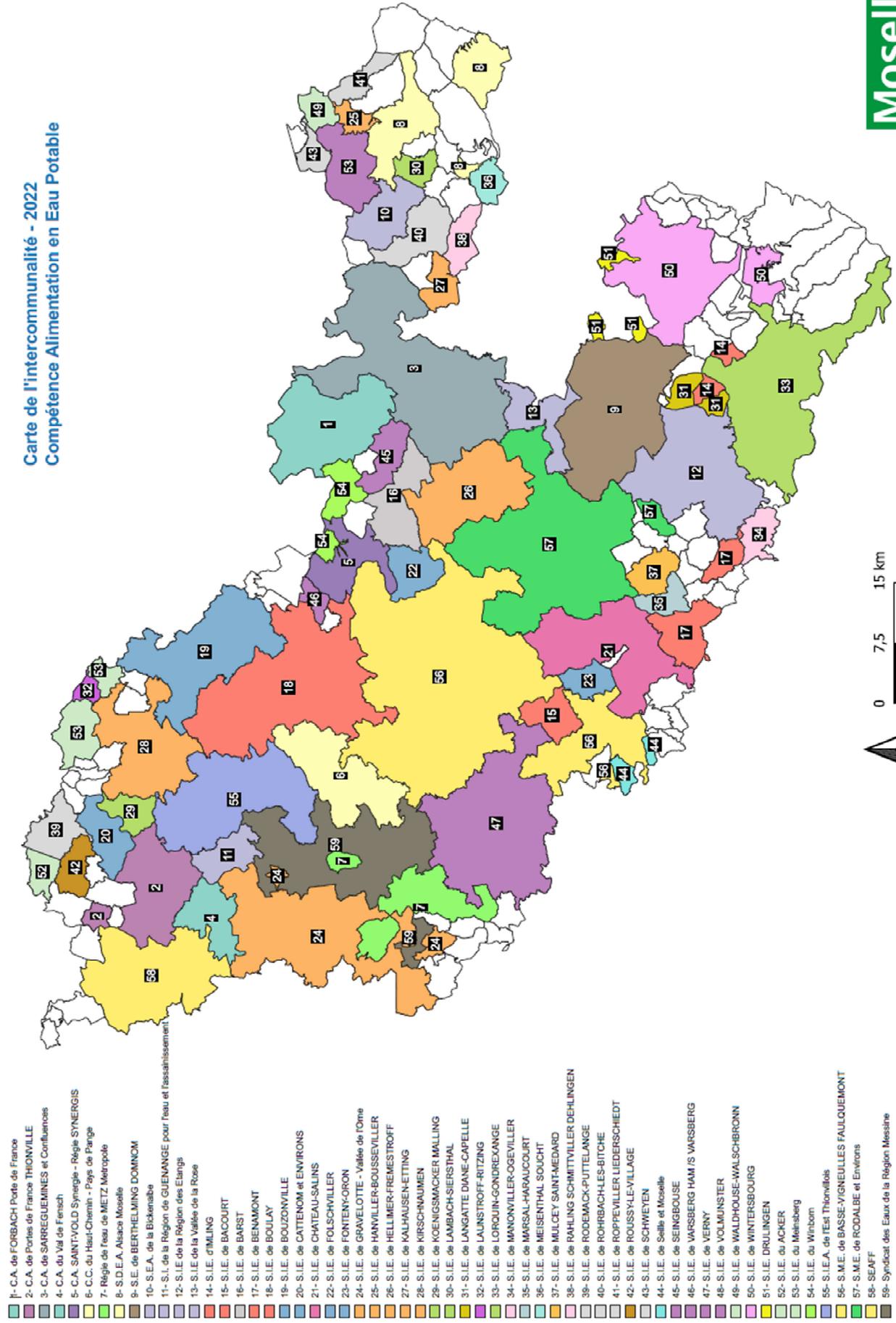
2. Exercice des compétences en 2022

2.1. Cartographie des compétences

Les cartes ci-après présentent la structuration intercommunale en 2022 pour l'exercice des compétences :

- Alimentation en Eau Potable,
- Assainissement Collectif

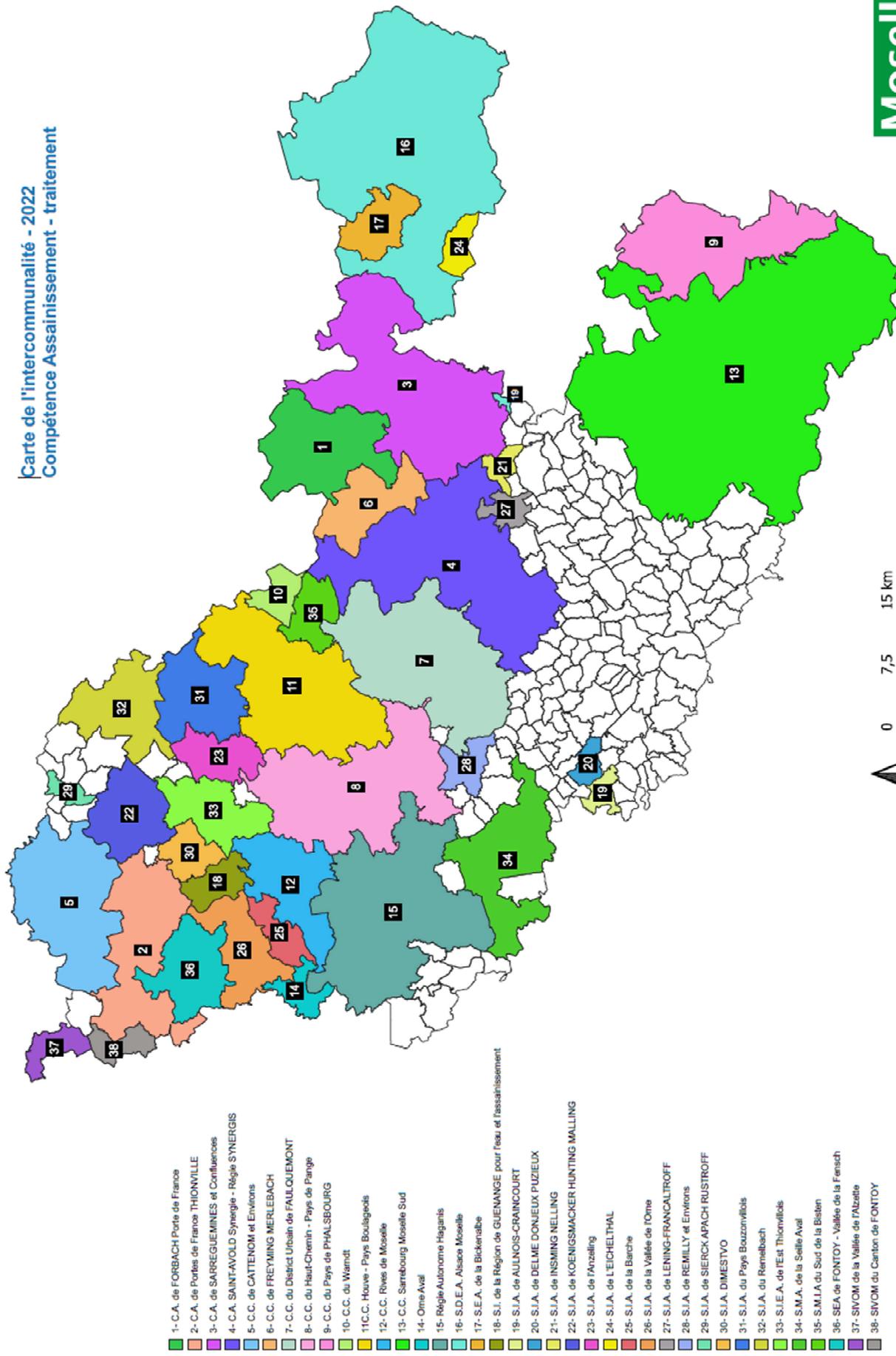
Carte de l'intercommunalité - 2022
Compétence Alimentation en Eau Potable



- 1- C.A. de FORBACH Porte de France
- 2- C.A. de Portes de France THONVILLE
- 3- C.A. de SARREGUEMINES et Confluents
- 4- C.A. du Val de Fensch
- 5- C.A. SAINT-VOLD Synergie - Régie SYNERGIS
- 6- C.C. du Haut-Chemin - Pays de Pange
- 7- Régie de l'eau de METZ Métropole
- 8- S.D.E.A. Alsace Moselle
- 9- S.E. de BERTHELMING DOMNON
- 10- S.E.A. de la Bickenabbe
- 11- S.I. de la Région de GUENANGE pour l'eau et l'assainissement
- 12- S.I.E. de la Région des Etangs
- 13- S.I.E. de la Vallée de la Rose
- 14- S.I.E. d'IMLING
- 15- S.I.E. de BACOURT
- 16- S.I.E. de BARST
- 17- S.I.E. de BENMONT
- 18- S.I.E. de BOULAY
- 19- S.I.E. de BOUZONVILLE
- 20- S.I.E. de CATTENOM et ENVIRONS
- 21- S.I.E. de CHATEAU-SALINS
- 22- S.I.E. de FOLSCHVILLER
- 23- S.I.E. de FONTENY-ORON
- 24- S.I.E. de GRAVELLOTTE - Vallée de l'Orne
- 25- S.I.E. de HANVILLER-BOUSSEVILLER
- 26- S.I.E. de HELLMER-FREESTROFF
- 27- S.I.E. de KALHAUSEN-ETTING
- 28- S.I.E. de KIRSCHNAUMEN
- 29- S.I.E. de KOENIGSMACKER MALLING
- 30- S.I.E. de LAMBACH-SIERSTHAL
- 31- S.I.E. de LANGATTE DIANE-CAPELLE
- 32- S.I.E. de LAUNSTROFF-RITZING
- 33- S.I.E. de LOROUIN-GONDREXANGE
- 34- S.I.E. de MANOVILLER-OGEVILLER
- 35- S.I.E. de MARSAL-HARAU-COURT
- 36- S.I.E. de MEISENTHAL SOUCHT
- 37- S.I.E. de MULCEY SAINT-MEDARD
- 38- S.I.E. de RAHLING SCHMITTVILLER DEHLINGEN
- 39- S.I.E. de RODEMACK-PUTTELANGE
- 40- S.I.E. de ROHRBACHLES-BITCHE
- 41- S.I.E. de ROPPEVILLER LIEDERSCHIEDT
- 42- S.I.E. de ROUSSY-LE-VILLAGE
- 43- S.I.E. de SCHWEYEN
- 44- S.I.E. de Seille et Moselle
- 45- S.I.E. de SEINGBOUSE
- 46- S.I.E. de VARSBERG HAM / S VARSBERG
- 47- S.I.E. de VERNY
- 48- S.I.E. de VOLMUNSTER
- 49- S.I.E. de WALDHUSE-WALSCHBRONN
- 50- S.I.E. de WINTERSBOURG
- 51- S.I.E. de DRULLINGEN
- 52- S.I.E. de ACKER
- 53- S.I.E. du Meisberg
- 54- S.I.E. de Winborn
- 55- S.I.E.A. de l'Est Thionvillois
- 56- S.M.E. de BASSE-VIGNEULLES FAULQUEMONT
- 57- S.M.E. de RODALBE et Environs
- 58- SEAFF
- 59- Syndicat des Eaux de la Région Messine

communes ayant conservé la compétence

Carte de l'intercommunalité - 2022
Compétence Assainissement - traitement



- 1- C.A. de FORBACH Porte de France
- 2- C.A. de Portes de France THIONVILLE
- 3- C.A. de SARREGUEMINES et Confluences
- 4- C.A. SAINT-AVOLD Synergie - Régie SYNERGIS
- 5- C.C. de CATTENOM et Environs
- 6- C.C. de FREYMING MERLEBACH
- 7- C.C. du District Urbain de FAULQUEMONT
- 8- C.C. du Haut-Chemin - Pays de Pange
- 9- C.C. du Pays de PHALSBOURG
- 10- C.C. du Warndt
- 11- C.C. Houve - Pays Boulageois
- 12- C.C. Rives de Moselle
- 13- C.C. Sarrebourg Moselle Sud
- 14- Orme Aval
- 15- Régie Autonome Hagaris
- 16- S.D.E.A. Alsace Moselle
- 17- S.E.A. de la Bickenalbe
- 18- S.I. de la Région de GUENANGE pour l'eau et l'assainissement
- 19- S.I.A. de AULNOIS-CRAINCOURT
- 20- S.I.A. de DELME DONJEU PUZIEUX
- 21- S.I.A. de INSMING NELLING
- 22- S.I.A. de KOENIGSMACKER HUNTING MALLING
- 23- S.I.A. de Fanzelling
- 24- S.I.A. de LEICHELTHAL
- 25- S.I.A. de la Barche
- 26- S.I.A. de la Vallée de l'Orme
- 27- S.I.A. de LENING-FRANCALITROFF
- 28- S.I.A. de REMILLY et Environs
- 29- S.I.A. de SIERCK APACH RUSTROFF
- 30- S.I.A. DIMESTIVO
- 31- S.I.A. du Pays Bouzonvillois
- 32- S.I.A. du Remelbach
- 33- S.I.E.A. de l'Est Thionvillois
- 34- S.M.A. de la Salle Aval
- 35- S.M.I.A. du Sud de la Bielen
- 36- S.E.A. de FONTOY - Vallée de la Fensch
- 37- SIVOM de la Vallée de l'Alzette
- 38- SIVOM du Canton de FONTOY

☐ Communes ayant conservé la compétence

2.2. Comparatif structurel entre compétences

Afin de mieux appréhender et connaître l'implantation des structures sur le territoire mosellan, différents éléments ont fait l'objet d'analyses et de comparatifs pour les compétences Alimentation en Eau Potable et Assainissement Collectif – partie traitement pour l'année 2022.

Remarque : la population INSEE de référence est la population légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2022, sur la base de la référence statistique du 1^{er} janvier 2018.

Les compétences sont exercées par les communes, les EPCI à FP ou les syndicats. La gestion des services peut être assurée par le biais de régies autonomes ou directes ou bien être déléguée.

2.2.1. Comparatif du nombre de services par type de structure, entre les compétences AEP et Assainissement - Traitement

		Commune	EPCI à FP		Syndicat
		régie ou délégation	régie ou délégation	régie autonome	régie ou délégation
Alimentation en Eau Potable	Nombre de services en 2022	80	6	1	52
	évolution par rapport à 2021	+ 0	- 1	+ 0	+ 1
Assainissement Traitement	Nombre de services en 2022	150	13	1	23
	évolution par rapport à 2021	- 2	+ 0	+ 0	+ 0

Concernant l'eau potable :

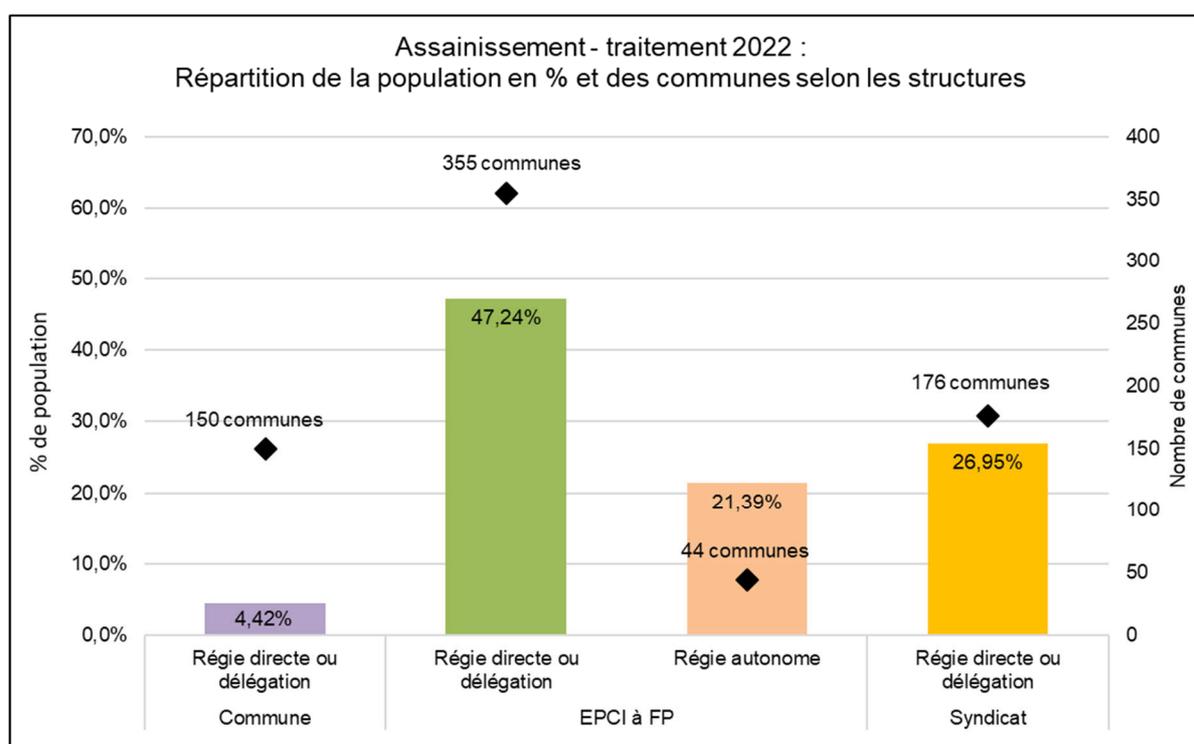
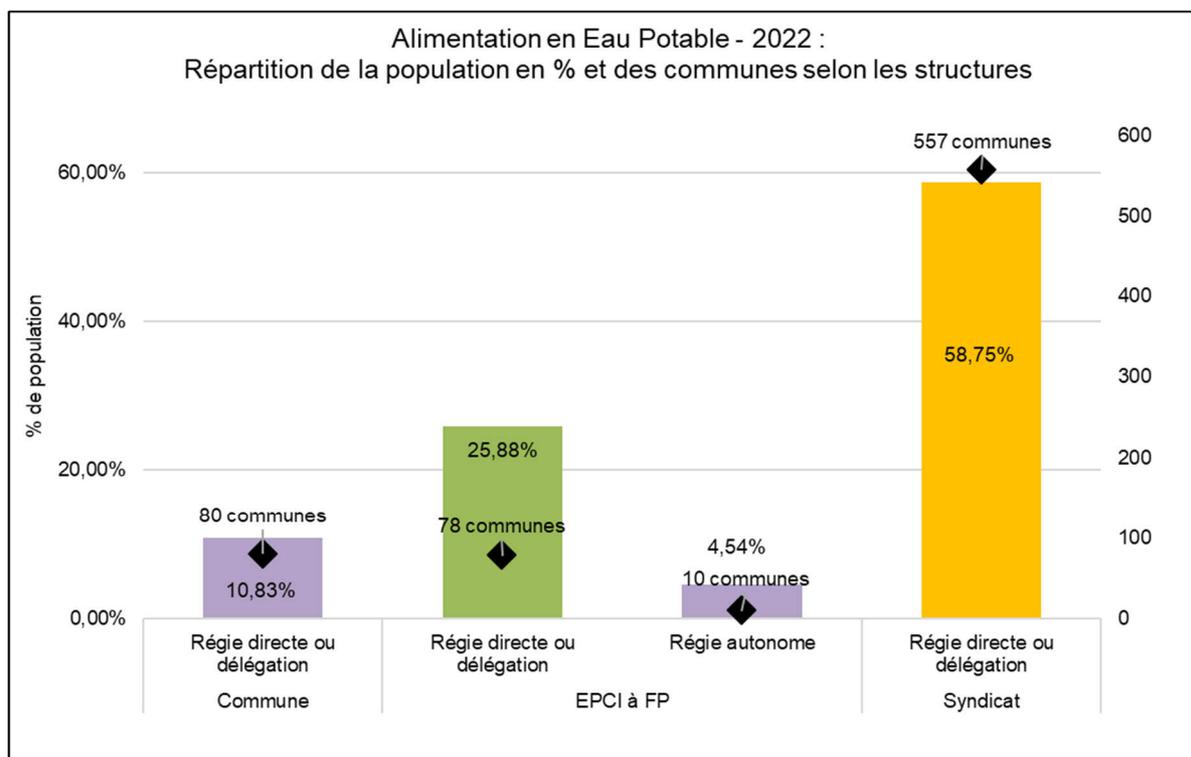
- les dernières communes gérées par l'Eurométropole de METZ ont intégré la Régie de l'eau de l'Eurométropole de METZ,
- 2 syndicats disparaissent :
 - o fusion du S.M. des Eaux de RODALBE et environs (dénomination conservée par la nouvelle structure) et du S.I.E. de VERGAVILLE,
 - o dissolution du S.E. de la Région de SARRALBE, dont les communes sont désormais gérées par la C.A. de SARREGUEMINES Confluences

Concernant l'assainissement :

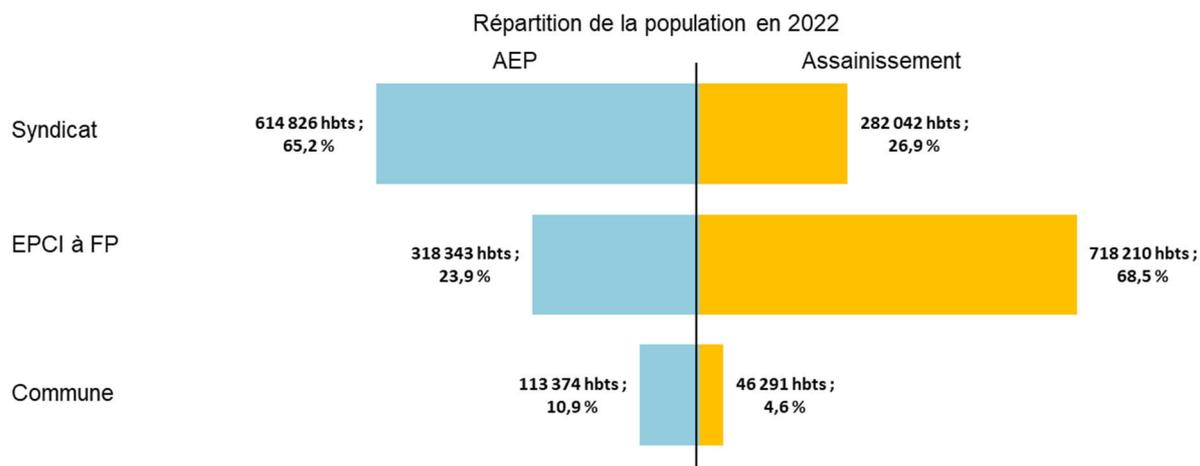
- seules les communes de CONTZ-LES-BAINS et HAUTE-KONTZ ont intégré la C.C. de CATTENOM et environs suite à leur départ de la C.C. Bouzonvillois Trois Frontières.

2.2.2. Nombre de communes et population par type de structure

Les deux graphes suivants présentent la répartition du nombre de communes et la population par type de structure.



Comparatif direct entre les 2 compétences :



Pour chaque domaine, environ 2/3 de la population adhère à un même type de structure :

- pour l'Alimentation en Eau Potable, les syndicats sont prépondérants,
- pour l'Assainissement Collectif, ce sont les EPCI à FP qui sont majoritaires.

2.2.3. Taille moyenne des services

Après un comparatif des types de structures selon le nombre de communes et la population, le tableau ci-après donne une idée de la taille des structures selon leur type.

Taille moyenne des services en habitant (population rattachée / nbre de service)	Commune	EPCI à FP	Syndicat
Alimentation en Eau Potable	1 417	45 478	11 824
<i>évolution par rapport à 2021</i>	+ 0	+ 8 524	- 619
Assainissement Traitement	309	51 301	12 263
<i>évolution par rapport à 2021</i>	- 1 108	+ 14 347	- 179

Les syndicats restent nombreux, ce qui implique un morcellement du territoire et une taille moyenne d'environ 12 000 habitants pour les deux compétences.

Les EPCI à FP couvrent soit des territoires plus denses en population, soit un périmètre plus grand. La taille moyenne en habitants est environ 4 fois plus grande que pour les syndicats.

Pour les communes, une différence significative apparaît pour l'exercice des compétences :

- en Eau Potable, elles sont moins nombreuses mais représentent 10,9 % de la population mosellane,
- en Assainissement, les communes plus nombreuses, représentent seulement 4,6 % de la population,

De ce fait, un service d'eau potable recouvre une population 4 à 5 fois plus élevée qu'un service d'assainissement.

2.2.4. Structures exerçant les 2 compétences

La structuration intercommunale présentait une image très morcelée avec la présence de nombreux syndicats.

Avec l'application de la Loi NOTRe, le maillage intercommunal évolue via la prise des deux compétences au 1^{er} janvier 2020 pour les Communautés d'Agglomération et des dissolutions ou fusions des syndicats existants.

Ainsi, selon le contexte, on constate une augmentation du nombre de structures exerçant les 2 compétences ou une extension de leur périmètre.

➤ Les EPCI à FP

	Alimentation en Eau Potable		Assainissement traitement		
	Compétence exercée par l'EPCI à FP		Compétence exercée par l'EPCI à FP		sur le périmètre de l'EPCI à FP
	Nbre communes	Insee 2022	Nbre communes	Insee 2022	
C.A. Forbach Porte de France (21 communes - 77 140 habitants)	18 + 2 (*)	73 424	C.A. Forbach Porte de France + 2 syndicats pour 3 communes		21 76 764 C.A. Forbach Porte de France
C.A. Portes de France THIONVILLE (13 communes - 80 039 habitants)	6 + 1 (**)	73 229	C.A. Portes de France THIONVILLE + 2 syndicats pour 7 communes		13 80 927 C.A. Portes de France THIONVILLE
C.A. SARREGUEMINES Confluences (37 communes - 64 122 habitants)	13	59 394	C.A. SARREGUEMINES Confluences + C.A. Forbach Porte de France pour 2 communes + 4 syndicats pour 4 communes		34 62 440 C.A. SARREGUEMINES Confluences + 2 syndicats pour 3 communes
C.A. SAINT-AVOLD Synergie (41 communes - 52 934 habitants)	3	18 950	C.A. SAINT-AVOLD Synergie + 6 syndicats pour 38 communes		39 49 222 C.A. SAINT-AVOLD Synergie + 1 syndicat pour 2 communes
C.C. du Haut Chemin Pays de Pange (28 communes - 19225 habitants)	12	7 461	C.C. du Haut Chemin Pays de Pange + 3 syndicats pour 16 communes		28 19 294 C.C. du Haut Chemin Pays de Pange

(*) la C.A. FORBACH Porte de France exerce la compétence pour 2 communes de la C.A. SARREGUEMINES Confluences

(**) la C.A. Portes de France THIONVILLE exerce la compétence pour 1 commune de la C.C. de CATTENOM et Environs

Même si ces EPCI à FP gèrent les 2 compétences, la différence de périmètre est assez nette : l'assainissement est exercé sur la totalité ou quasi de leur territoire ; au contraire de l'AEP où l'exercice de la compétence est très morcelé entre l'EPCI à FP et les syndicats.

Les EPCI à FP cités ci-dessus exercent la compétence Assainissement complète : collecte + traitement.

De son côté, la C.A. du Val de Fensch n'exerce pas encore la compétence traitement, déléguée actuellement au SEAFF.

	Alimentation en Eau Potable			Assainissement Collecte		
	Compétence exercée		sur le périmètre de l'EPCI à FP	Compétence exercée		sur le périmètre de l'EPCI à FP
	Nbre communes	Insee 2022		Nbre communes	Insee 2022	
C.C. Val de Fensch (10 communes - 70 402 habitants)	5	38 350	C.C. Val de Fensch + 1 syndicat pour 5 communes	7	45 251	collecte : C.C. Val de Fensch + 2 syndicats pour 3 communes traitement : 2 syndicats pour 10 communes

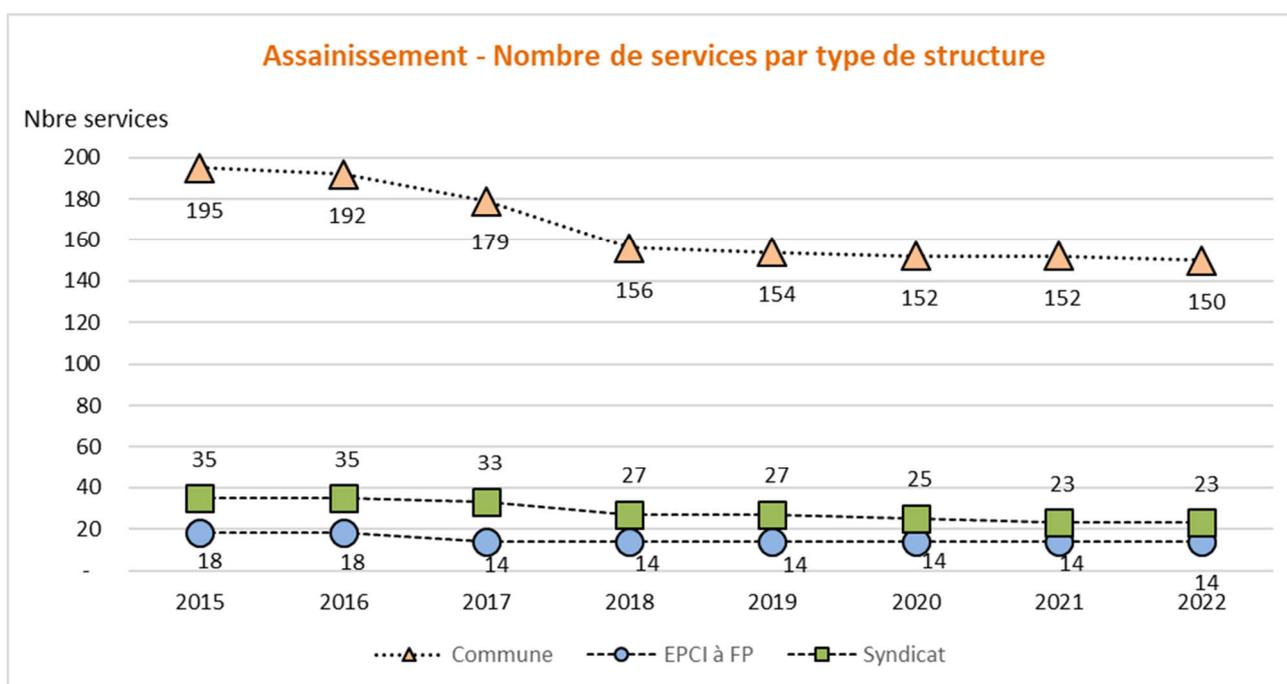
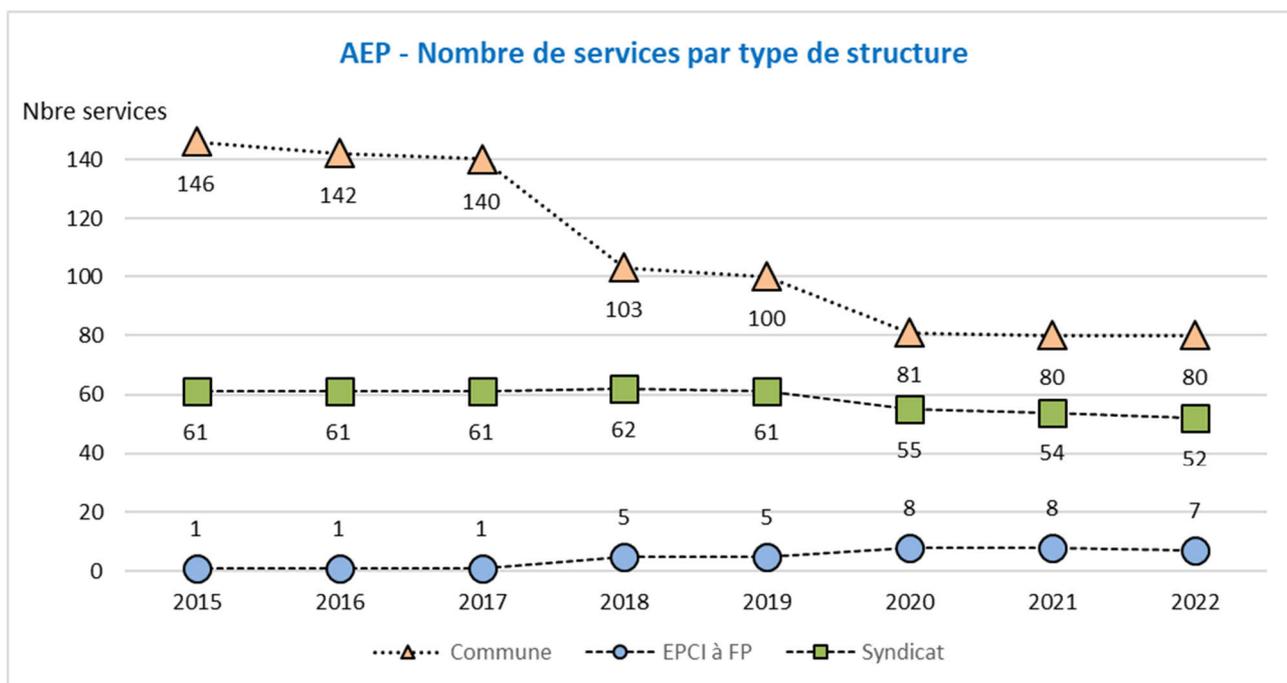
➤ Les syndicats

En 2022, 5 syndicats exercent la double compétence AEP et Assainissement sans évolution notable depuis les dernières années.

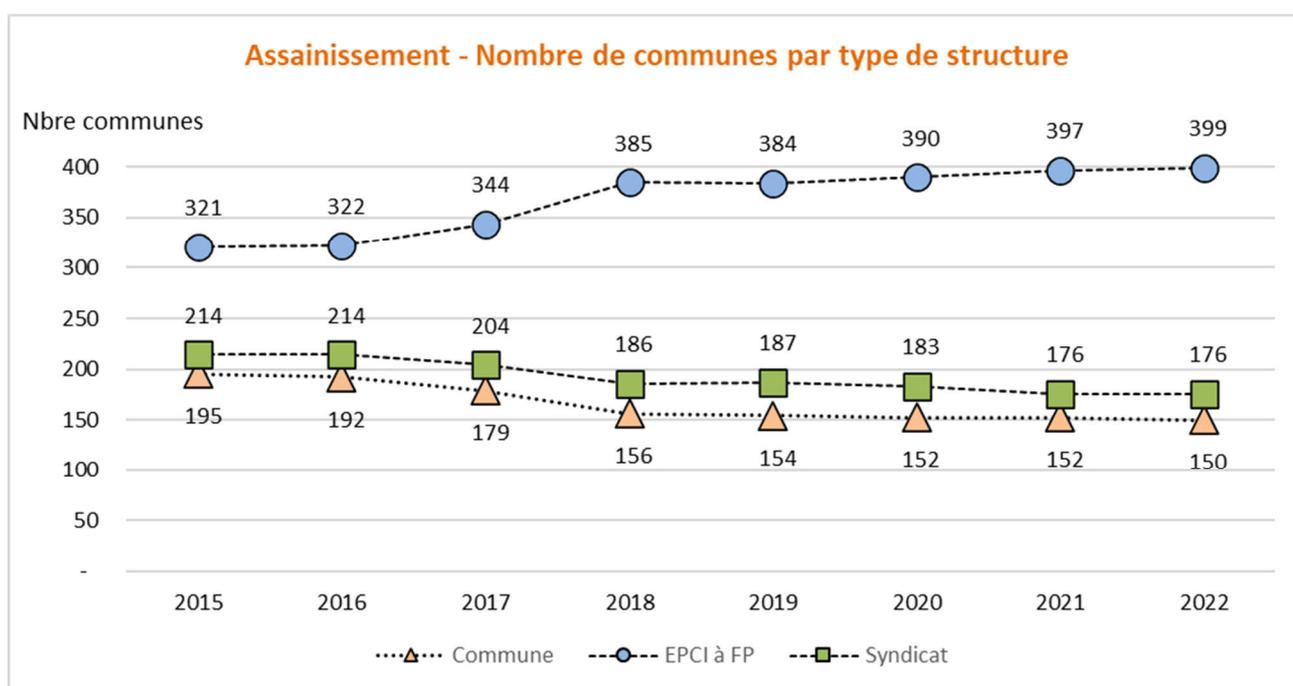
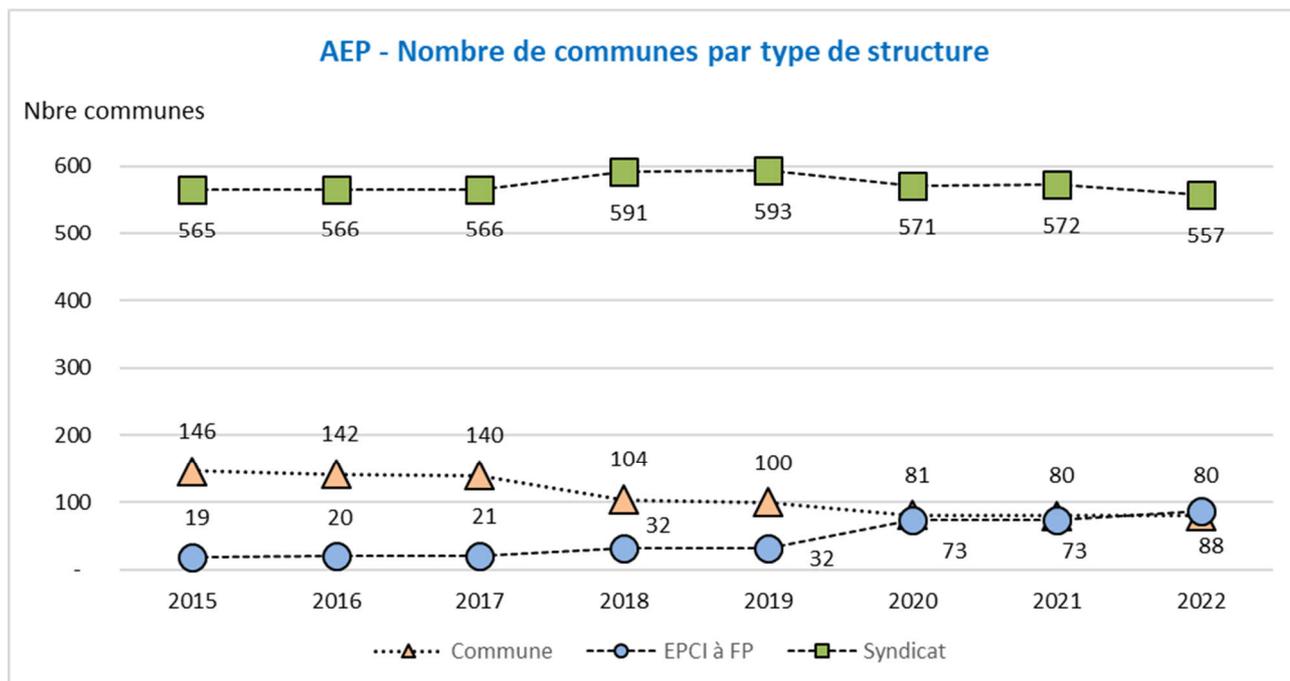
	Alimentation en Eau Potable			Assainissement traitement		
	Nbre communes	Population	EPCI à FP concerné	Nbre communes	Population	EPCI à FP concerné
S.D.E.A. Alsace Moselle	5	7 241	C.C. du Pays de Bitche	43	30 709	C.C. du Pays de Bitche C.A. Sarreguemines Confluences
S.E.A. de la Bickenalbe	4	3 339	C.C. du Pays de Bitche	4	3 339	C.C. du Pays de Bitche
S.I. de la Région de GUENANGE pour l'eau et l'assainissement	4	15 996	C.C. de l'Arc Mosellan	4	15 996	C.C. de l'Arc Mosellan
S.I.E.A. de l'Est Thionillois	20	18 069	C.A. Portes de France Thionville C.C. de l'Arc Mosellan CC du Haut Chemin Pays de Pange C.C. Rives de Moselle	8	5 572	C.C. de l'Arc Mosellan
S.E.A.F.F.	15	48 573	C.A. Val de Fensch C.A. Portes de France Thionville C.C. de Cattenom et Environs C.C. du Pays Haut Val d'Alzette	11	68 673	C.A. Val de Fensch C.C. du Pays Haut Val d'Alzette

3. Evolution des structures compétentes suite à la Loi NOTRe

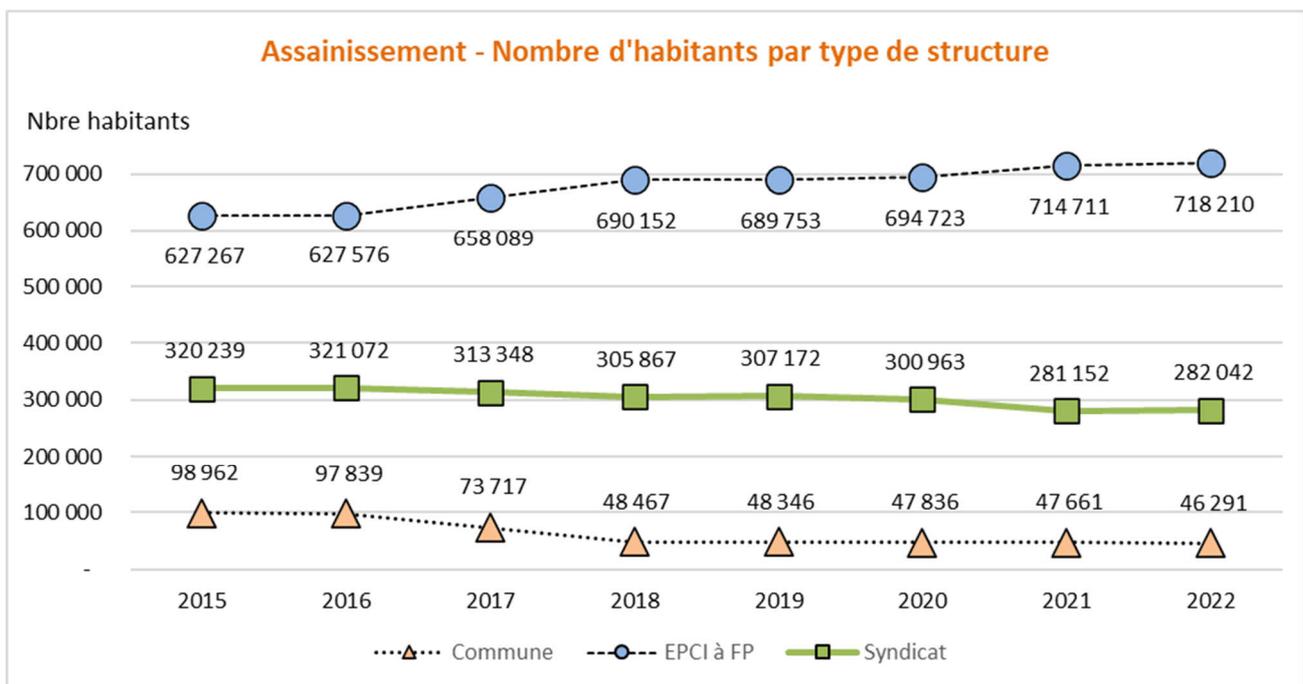
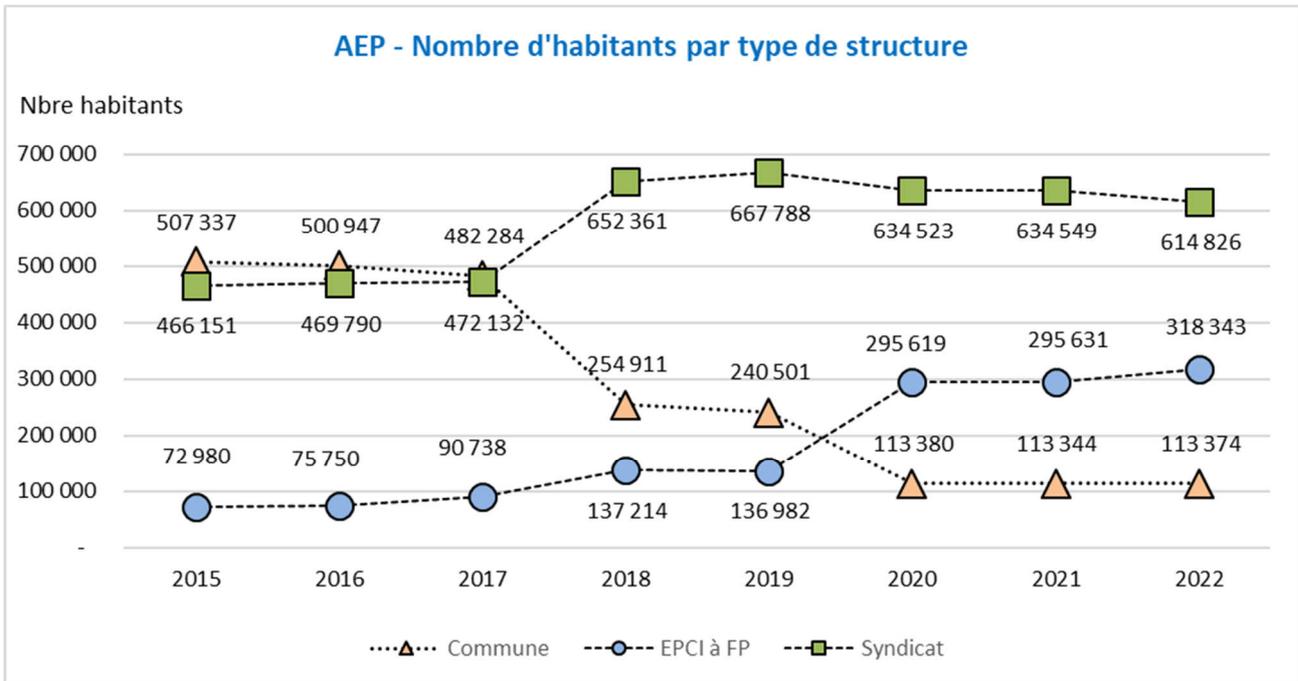
3.1. Nombre de services par type de structure compétente



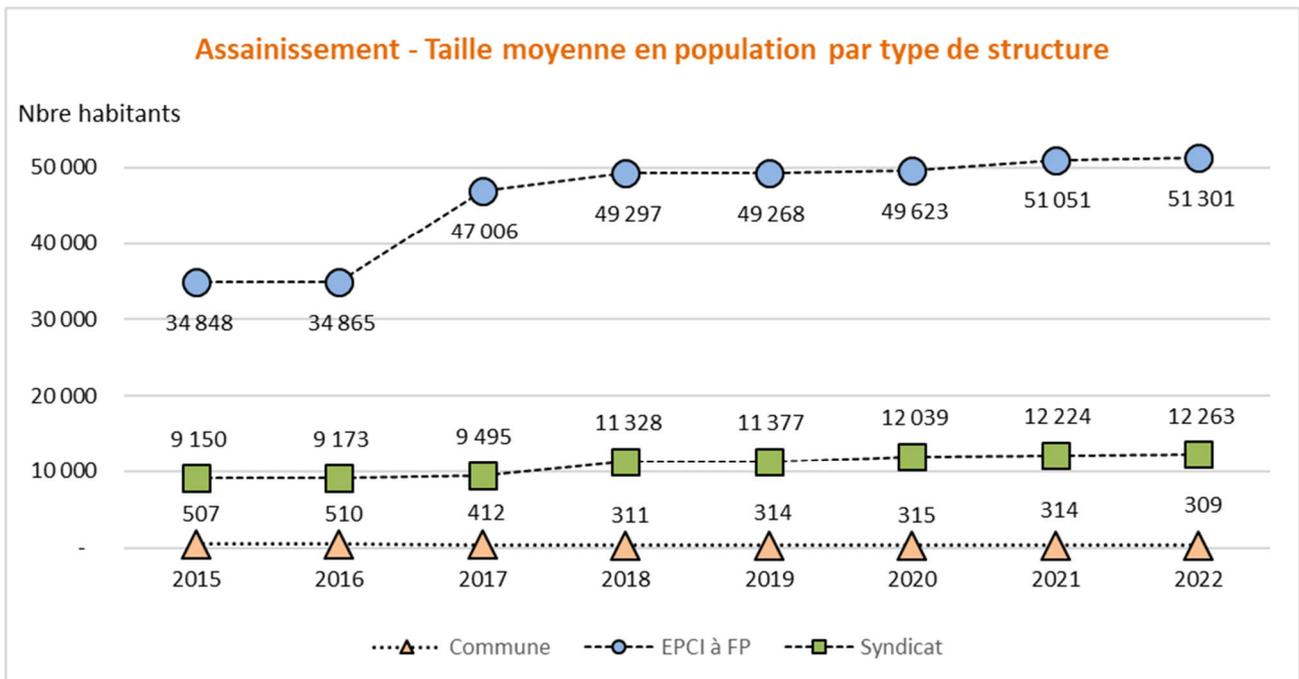
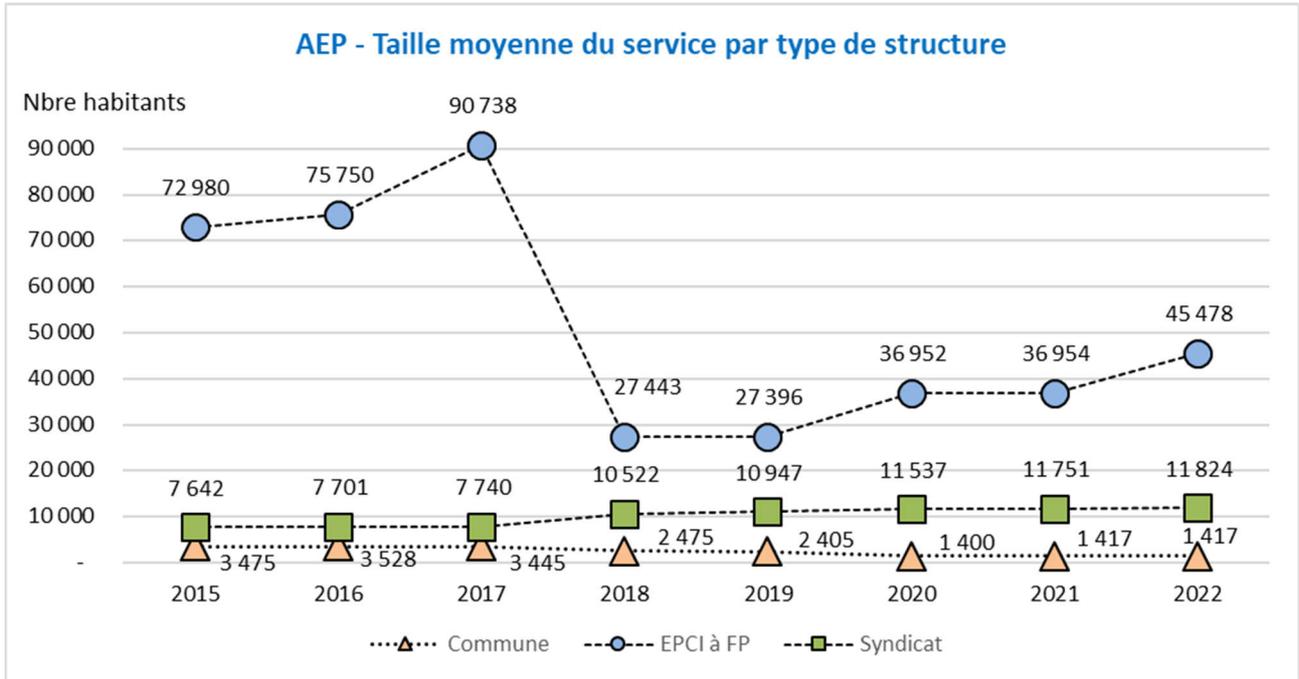
3.2. Nombre de communes par type de structure compétente



3.3. Population rattachée par type de structure compétente



3.4. Evolution de la taille moyenne par type de structure compétente

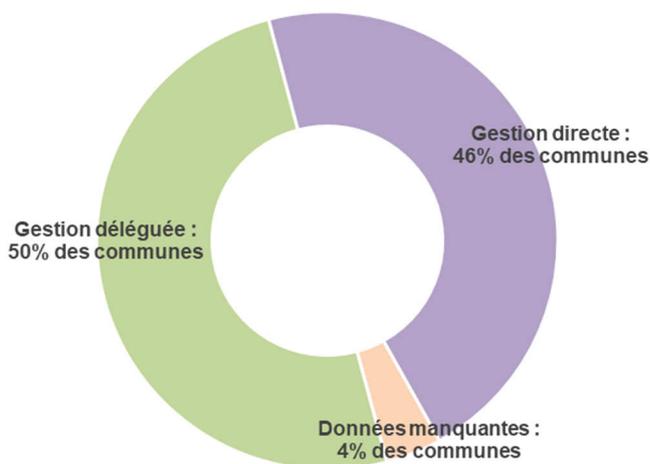


4. Mode de gestion des compétences Alimentation en Eau Potable et Assainissement

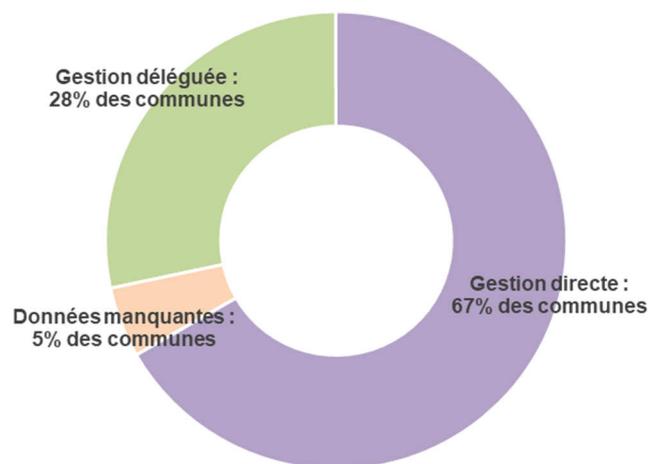
Afin d'assurer l'exercice de ces compétences, les structures ont la possibilité d'exploiter les services en gestion directe (régies) ou en gestion déléguée (par affermage généralement). Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des modes de gestion pour chaque compétence :

Répartition de la population en %

Alimentation en Eau Potable

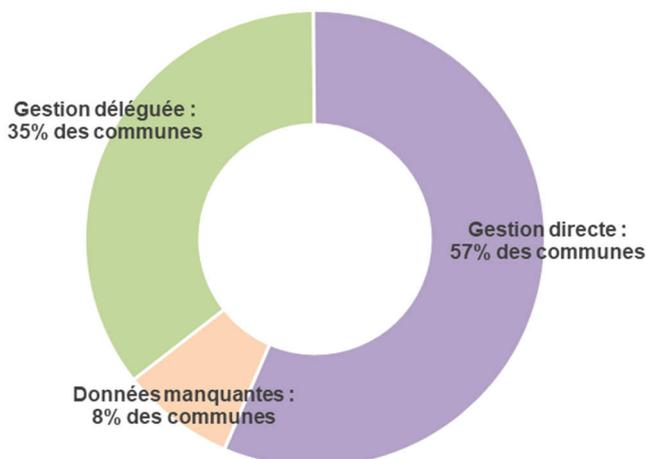


Assainissement - traitement

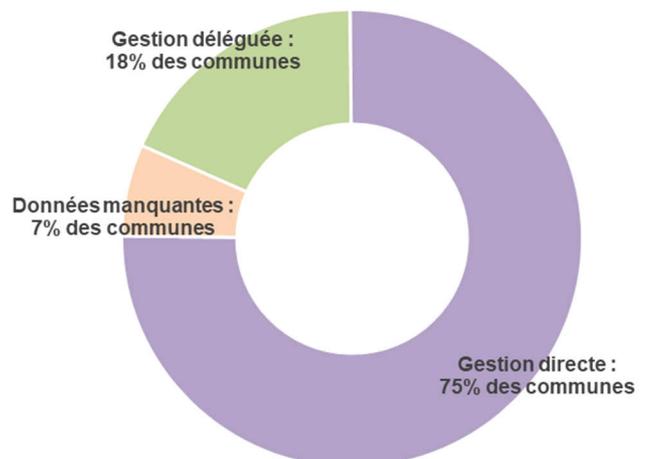


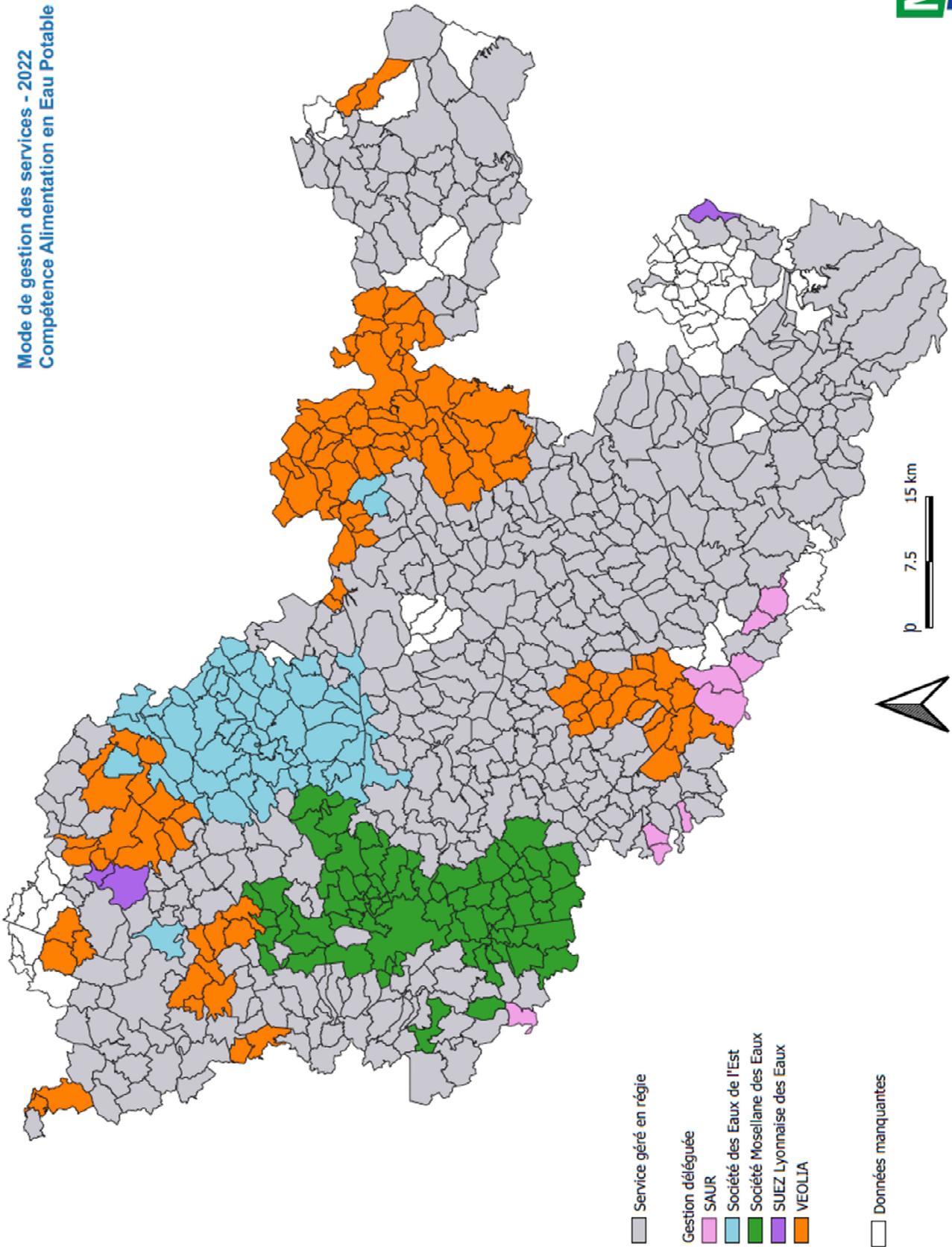
Répartition des communes

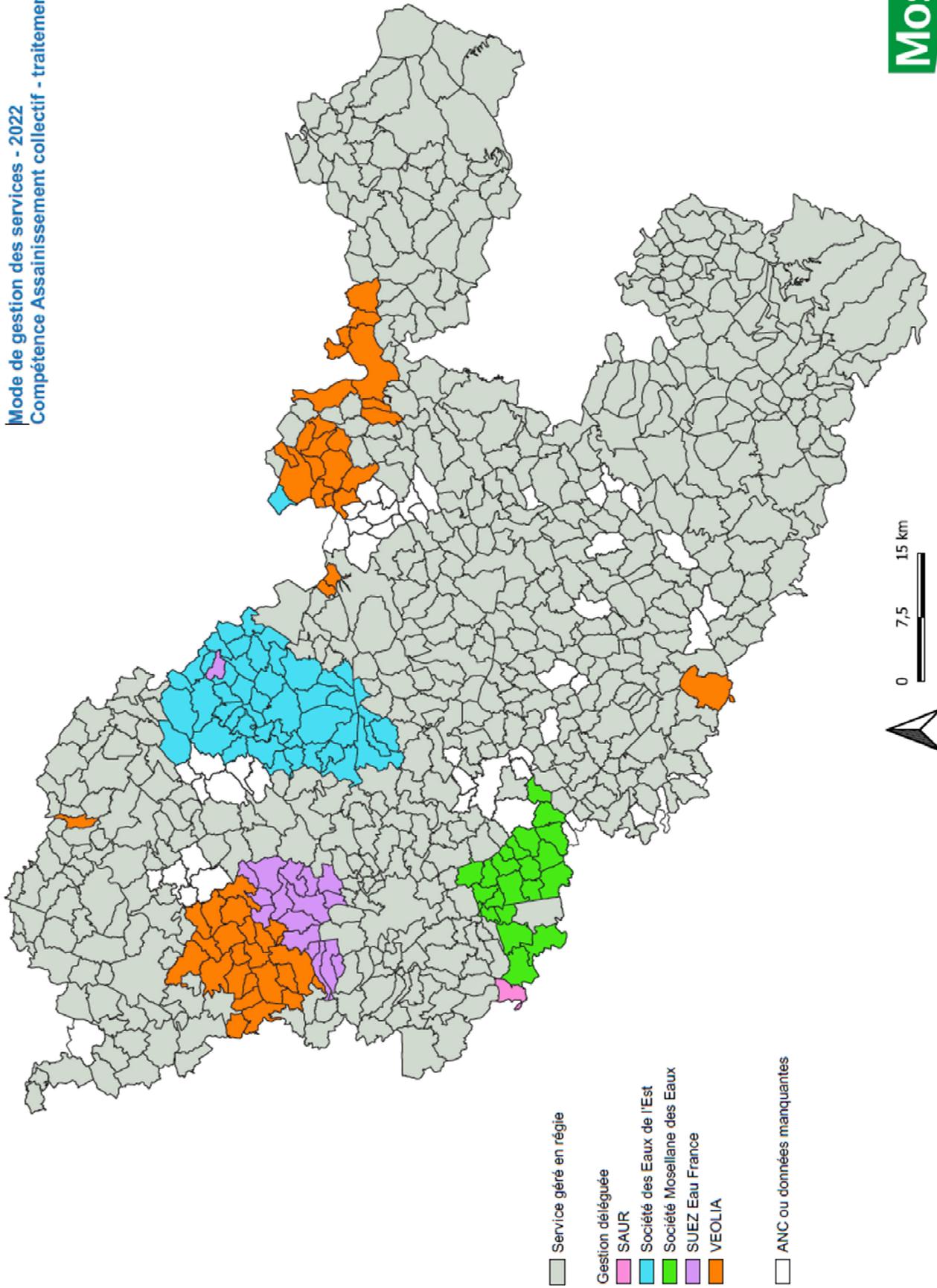
Alimentation en Eau Potable



Assainissement - traitement







5. Prix de l'eau en Moselle en 2022

5.1. Éléments d'une facture d'eau

Les factures d'eau sont destinées à couvrir les dépenses relatives aux investissements et au fonctionnement des services d'eau potable et d'assainissement.

La facture doit comporter les 3 volets suivants :

- a. la distribution en eau,
- b. la collecte et le traitement des eaux usées,
- c. les redevances aux organismes publics.

Pour chacune des parties a et b, doivent figurer :

- la part fixe (l'abonnement) relative aux charges de construction, d'amortissement et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable ou du réseau d'évacuation et de traitement des eaux usées,
- la part variable calculée en fonction du volume d'eau réellement consommé par l'abonné pendant la période de facturation.

La rubrique "Organismes publics" distingue les différentes redevances :

- la lutte contre la pollution reversée à l'Agence de l'eau,
- la modernisation des réseaux reversée à l'Agence de l'eau,
- la redevance reversée à Voies Navigables de France, établissement public chargé du domaine public fluvial.

Concernant les tarifs, la facture doit faire apparaître :

- les tarifs unitaires hors TVA,
- les montants hors TVA calculés sur la base des unités considérées (période ou volume),
- le taux de TVA appliqué (5,5 % pour l'eau et 10 % pour l'assainissement),
- le montant total HT et TTC de la facture considérée.

Dans le cas d'intervenants multiples (différentes collectivités et/ou fermiers) ou de périodes multiples de facturation (changement de tarif au cours de la durée de la facture), la part de chacun doit être mentionnée. Dans le cas d'un tarif unifié, une notice devra expliquer la répartition des volumes.

5.2. Facture type sur la base d'une consommation de 120 m³ et tarifs moyens départementaux pour 2022

	Quantité	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	Taux TVA	Montant en € TTC
Eau potable					
Part fixe (abonnement, location de compteur, part forfaitaire, ...)					
part distributeur (fermier)	1 an	}			
part Commune ou EPCI	1 an				
Part variable					
part distributeur (fermier)	m ³	}	1,650	5,5	208,89
(possibilité de plusieurs tranches de tarification)	m ³				
part Commune ou EPCI	m ³				
(possibilité de plusieurs tranches de tarification)					
part achat eau	m ³				
Organismes publics					
Agence de l'eau - préservation ressource en eau	m ³	0,063	7,56	5,5	7,98
Agence de l'eau - lutte contre la pollution	m ³	0,350	42,00	5,5	44,31
Voies Navigables de France	m ³	0,00	0,00	5,5	-
Sous total			247,56		261,18
Collecte et traitement des eaux usées					
Collecte					
Part fixe (abonnement, location de compteur, part forfaitaire, ...)					
part distributeur (fermier)	1 an	}			
part Commune ou EPCI	1 an				
Part variable					
part distributeur (fermier)	m ³	}			
part Commune ou EPCI	m ³				
Transport et traitement					
Part fixe (abonnement, location de compteur, part forfaitaire, ...)					
part distributeur (fermier)	1 an	}	1,660	10	219,12
part Commune ou EPCI	1 an				
Part variable					
part distributeur (fermier)	m ³	}			
part Commune ou EPCI	m ³				
Organismes publics					
Agence de l'eau - modernisation des réseaux de collecte	m ³	0,233	27,96	10	30,76
Sous total			227,16		249,88
TOTAL			474,72		511,05

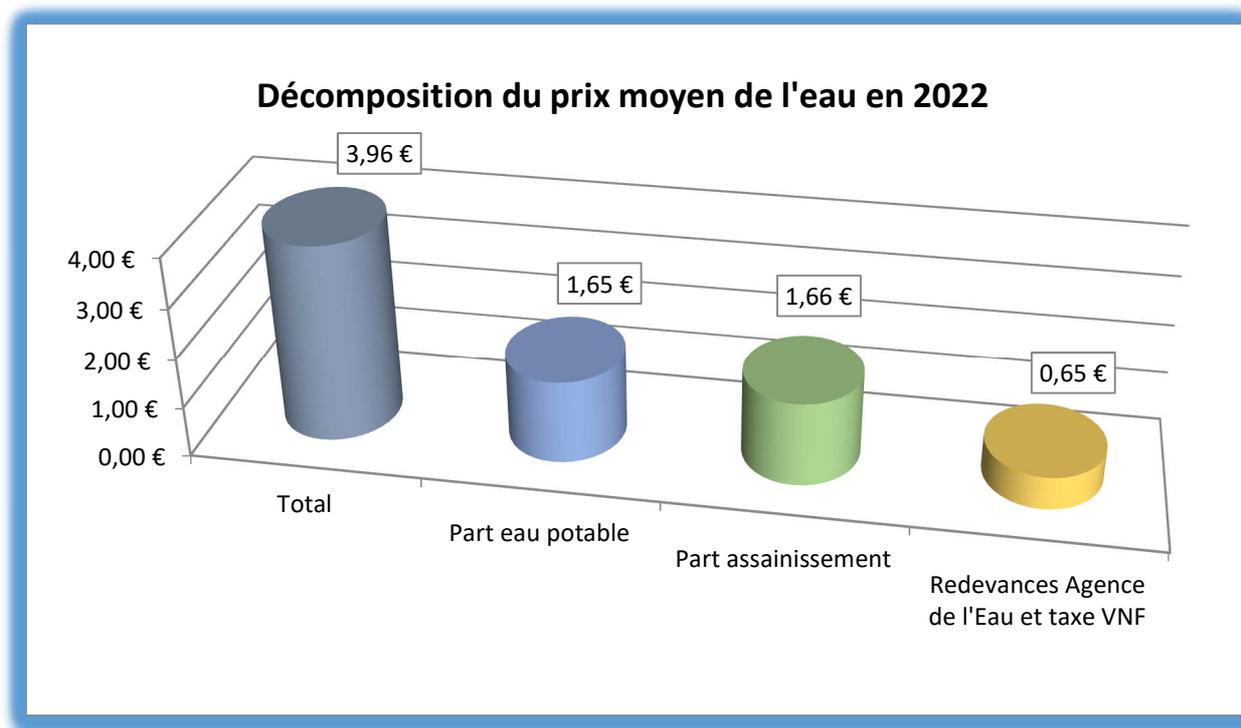
Remarques :

- les intitulés peuvent varier suivant les compétences exercées, le mode de gestion, etc.
- les tarifications pour la collecte et le traitement des eaux usées peuvent être cumulées si les compétences sont exercées par la même structure.

5.3. Décomposition du prix de l'eau

Au 30 juin 2022, sur la base des données déclarées par les communes et leurs groupements (tarifs et volumes d'eau facturés), le prix moyen de l'eau est de **3.96 € HT/m³** (sur une moyenne de 120 m³ par abonné domestique). Ce prix moyen inclut la part eau potable, la part assainissement (collecte et traitement) ainsi que les redevances Agence de l'eau et taxe VNF.

Pour mémoire, en 2021, le prix moyen de l'eau était de 3,87 € HT/m³.

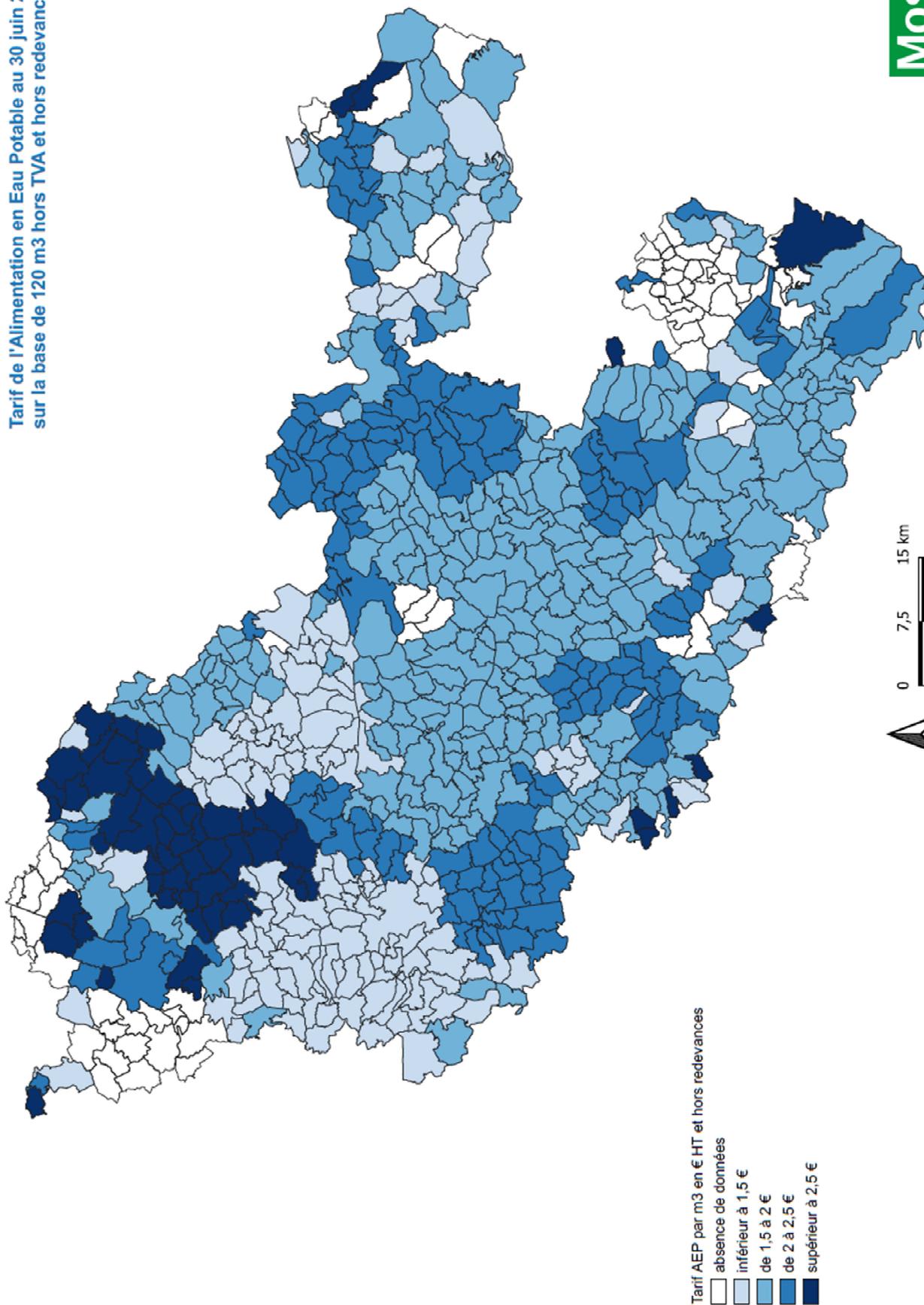


5.4. Variation du prix de l'eau en 2022

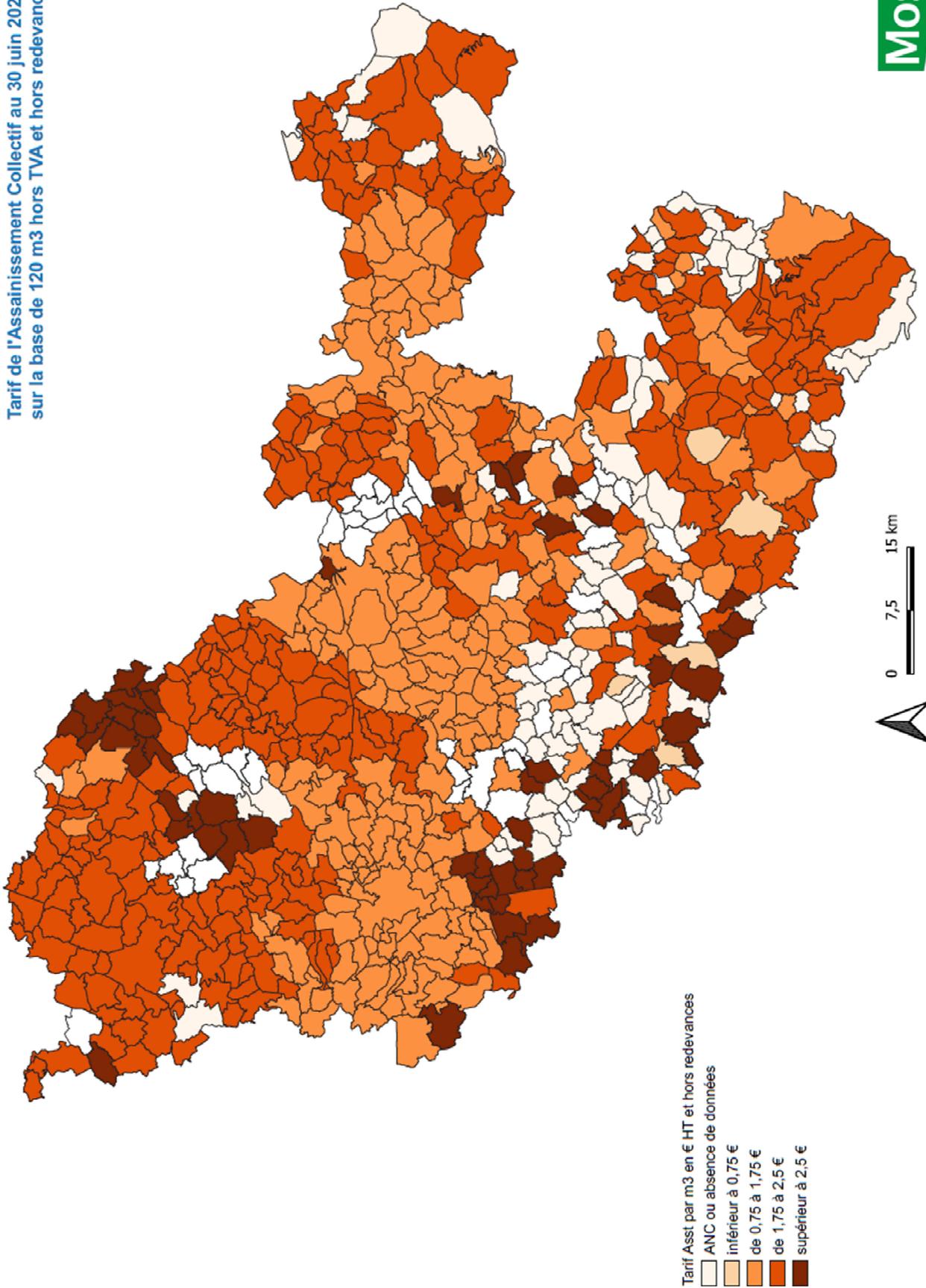
Les 2 cartes suivantes présentent les fourchettes de prix de la part eau potable et de la part assainissement (collecte et traitement) hors TVA et redevances pour les différentes communes de Moselle.

Une 3^{ème} carte indique le prix global de l'eau hors TVA et redevances pour les communes concernées par la double facturation (eau potable et assainissement) et dont les données sont connues.

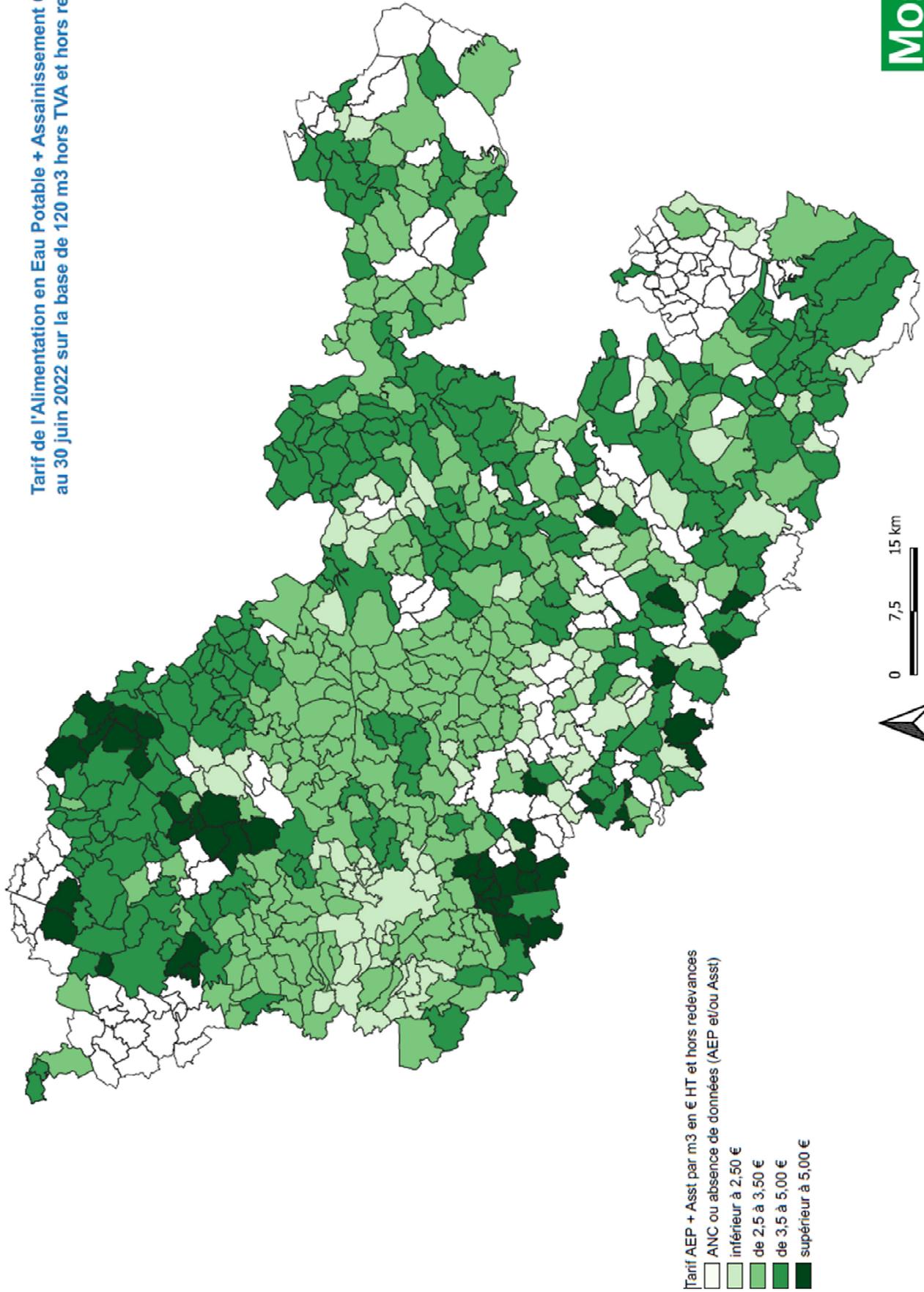
Tarif de l'Alimentation en Eau Potable au 30 juin 2022
sur la base de 120 m3 hors TVA et hors redevances



Tarif de l'Assainissement Collectif au 30 juin 2022
sur la base de 120 m3 hors TVA et hors redevances



Tarif de l'Alimentation en Eau Potable + Assainissement Collectif
 au 30 juin 2022 sur la base de 120 m3 hors TVA et hors redevances



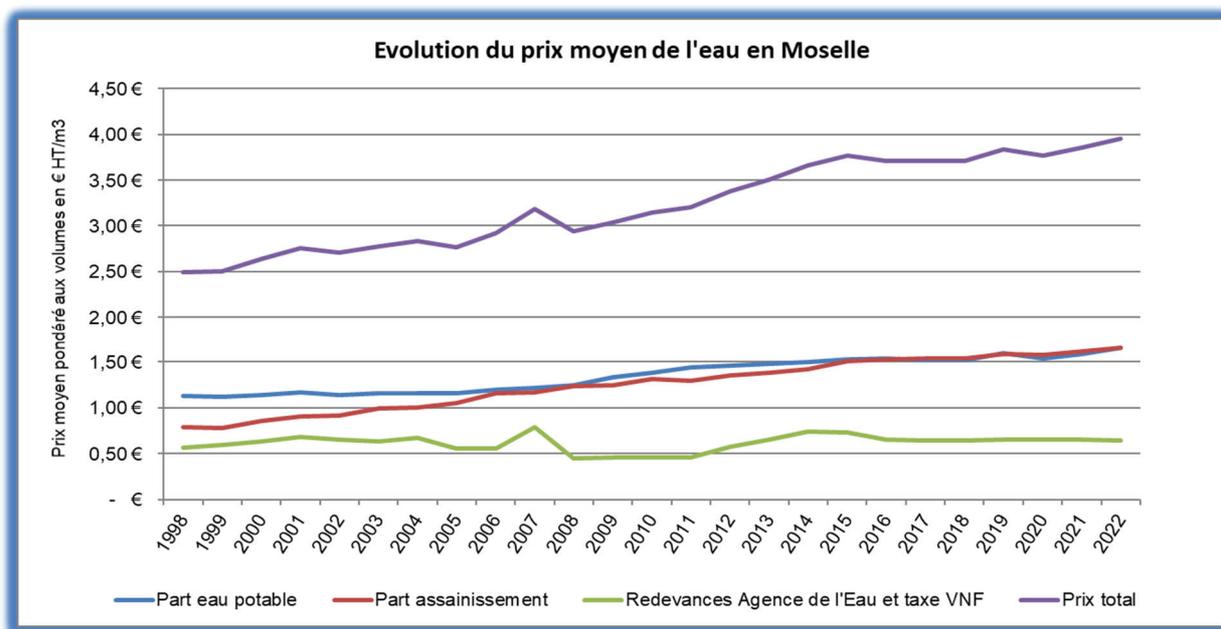
Amplitude des tarifs appliqués :

	Eau potable	Assainissement
Variation du prix par m ³ sur la base de 120 m ³ hors redevances et TVA	de 0,9083 € à 3,75 €	de 0,1 € à 4,50 €

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces variations de prix et notamment :

- le prix de l'abonnement,
- la facilité d'accès à la ressource, sa disponibilité (achat nécessaire ou vente auprès de tiers), sa qualité et l'obligation ou non d'un éventuel traitement avant distribution à l'utilisateur,
- la vétusté des réseaux et des ouvrages,
- la sensibilité du milieu récepteur impliquant des investissements plus ou moins conséquents pour l'épuration des eaux usées,
- le niveau des charges fixes des services d'eau potable et d'assainissement par rapport à l'importance des quantités d'eau potable produites et d'eaux usées collectées et traitées (effets d'échelle),
- le mode de gestion choisi pour l'exercice des compétences (régie ou gestion déléguée).

5.5. Evolution du prix de l'eau



DOSSIER TECHNIQUE : LA RESSOURCE EN EAU

Remarque : les données figurant dans le dossier relatif à la ressource en eau et sa préservation sont issues de différents sites dont les adresses sont précisées au fur et à mesure.

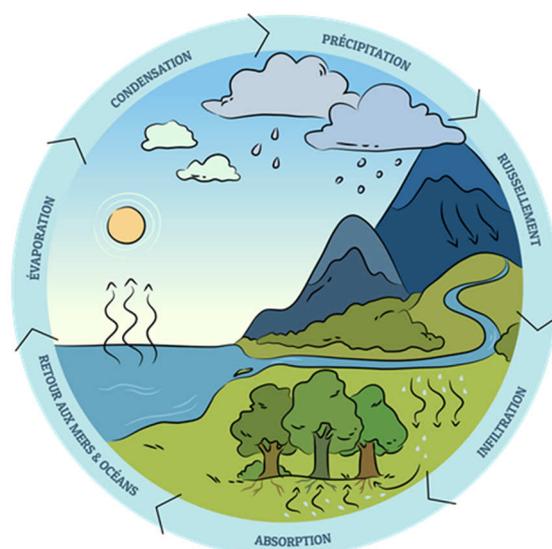
1. La disponibilité en eau

a. Grand cycle de l'eau

Sur la Terre, la même eau est en circulation permanente et en quantité identique, douce ou salée, sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Evaporation : avec l'énergie solaire, une partie de l'eau des mers et océans s'évapore

- Condensation : les molécules d'eau montent dans l'atmosphère et forment les nuages
- Précipitations : sous forme de pluie, neige ou grêle, l'eau retombe sur le sol
- Ruissellement / infiltration :
 - o une partie de l'eau rejoint par ruissellement les rivières et fleuves puis les mers et océans
 - o l'autre partie s'infiltrate dans le sol et constitue les nappes phréatiques et souterraines



b. Le petit cycle de l'eau

Du captage de l'eau brute jusqu'au rejet, ce cycle comprend la potabilisation de l'eau, son stockage et sa distribution. Après utilisation, il s'agit de la collecte des eaux usées pour leur traitement avant d'être finalement rejetées.

c. La pénurie en eau

A contrario d'une quantité identique d'eau au total, la disponibilité en eau douce peut varier fortement selon l'endroit ou la période, provoquant ainsi parfois des inondations ou des sécheresses.

La pénurie est la conséquence de l'amplitude grandissante de ces situations du fait des changements climatiques, mais également de l'utilisation qui en est faite. L'augmentation de population et les divers usages peuvent conduire à un besoin en eau potable supérieur aux capacités de la ressource. D'autant que cette dernière peut être impactée par une pollution croissante pouvant entraîner la fermeture de captage.

2. L'eau en France en chiffres : situation actuelle et projection

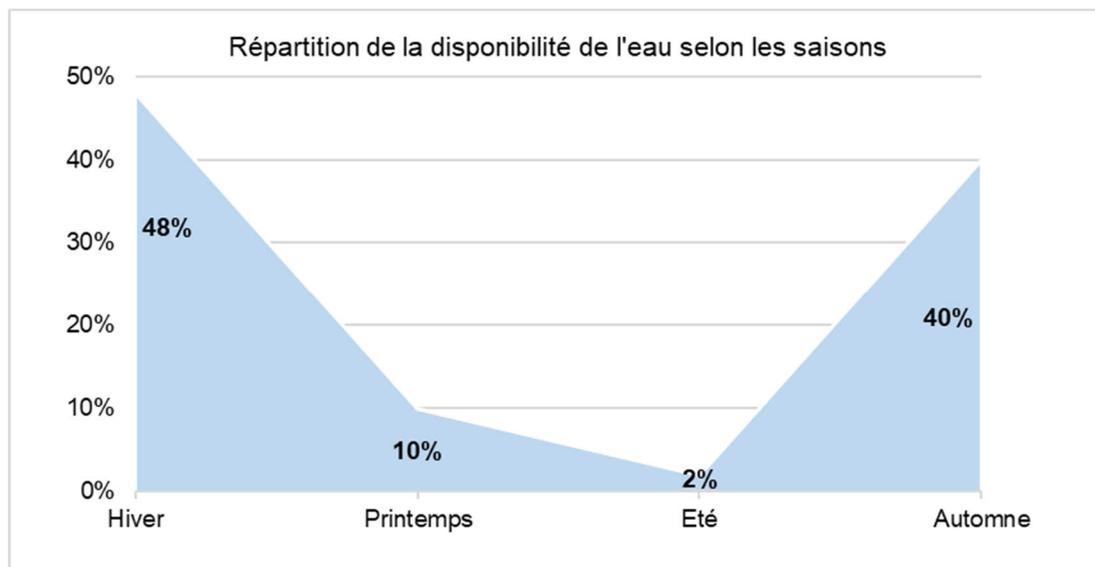
Sources :

- [Les prélèvements d'eau douce par usages et par ressources - notre-environnement](https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/economie/l-utilisation-des-ressources-naturelles-ressources/article/les-prelevements-d-eau-douce-par-usages-et-par-ressources) (<https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/economie/l-utilisation-des-ressources-naturelles-ressources/article/les-prelevements-d-eau-douce-par-usages-et-par-ressources>)
- <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/leau-en-france-ressource-et-utilisation-synthese-des-connaissances-en-2022> (<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/leau-en-france-ressource-et-utilisation-synthese-des-connaissances-en-2022>)
- [Quelle est la consommation d'eau moyenne dans les foyers ? | Centre d'information sur l'eau \(cieau.com\)](https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/ressource-en-eau-eau-potable-eaux-usees/quels-sont-les-usages-domestiques-de-leau/) (<https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/ressource-en-eau-eau-potable-eaux-usees/quels-sont-les-usages-domestiques-de-leau/>)

a. Situation actuelle

La ressource en eau douce

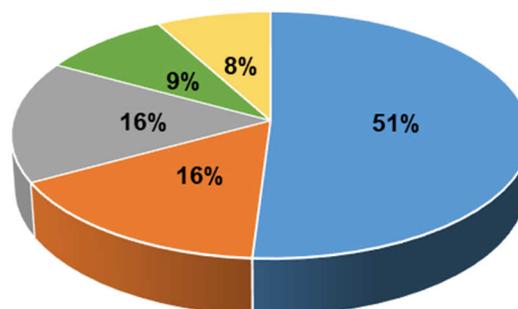
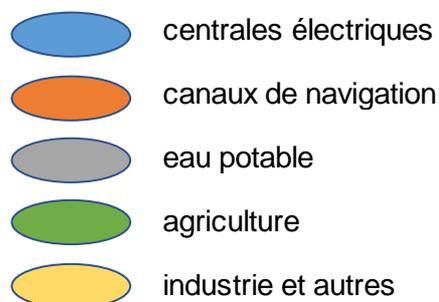
La ressource annuelle en eau douce représente un volume moyen de 210 milliards de m³ sur le territoire métropolitain. Elle se trouve dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines, mais sa disponibilité dépend de la saison :



Les prélèvements d'eau douce

En 2019, les prélèvements correspondent à environ 31,4 milliards de m³.

On y retrouve, réparti en % :



Malgré le ratio positif entre prélèvement et ressource en eau, les tensions sont provoquées lorsque les usages atteignent ou dépassent la disponibilité à l'instant, et tout particulièrement en été.

Les prélèvements d'eau douce en Moselle

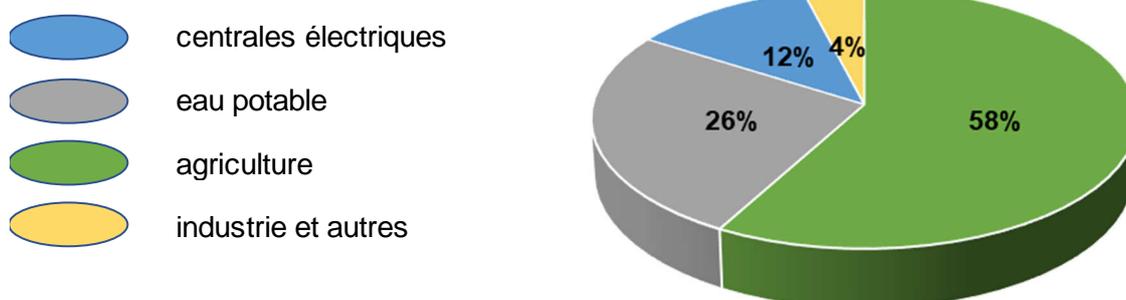
Selon les dernières données de 2019, les prélèvements d'eau douce effectués dans le département de la Moselle correspondent à 1,28 % de ceux effectués en France métropolitaine, soit 0,4 milliard sur les 31,4 milliards de m³.

Prélèvement d'eau douce en m ³ en 2019 en Moselle			
Usage	Eau de surface	Eau souterraine	Total
Refroidissement des centrales électriques	267 501 458	28 540	267 529 998
Alimentation en eau potable	121 168	61 426 963	61 548 131
Canaux	44 179 872	-	44 179 872
Industriels et autres	13 987 129	14 849 687	28 836 816
Agriculture	-	292 219	292 219
Total	325 789 627	76 597 409	402 387 036

La consommation d'eau totale

La consommation annuelle d'eau correspondant à l'eau prélevée mais non restituée au milieu aquatique. On y retrouve essentiellement l'eau évaporée ou incorporée dans le sol ou les plantes.

Elle représente environ 4,1 milliards, et se répartie ainsi :



La consommation par habitant

Le volume moyen d'eau consommé par habitant et par jour est de 148 litres.

A cette consommation moyenne, s'ajoutent ensuite les volumes liés aux nombreux usages collectifs concernant essentiellement les services publics (écoles, restauration collective, équipements sportifs, hôpitaux, nettoyage des caniveaux, etc.) et les activités économiques.

b. Les tensions

L'année 2022 a été marquée par une période de sécheresse prolongée, intense et étendue. Ainsi, 93 départements ont dû appliquer des mesures de restriction d'eau.

Un millier de communes ont subi des ruptures d'approvisionnement en eau potable, dont 4 en Moselle.

En 2023, la sécheresse estivale, bien que moins marquée, a été à nouveau d'actualité, d'autant que pendant l'hiver, un record de 32 jours sans précipitations a été enregistré.

Sur les réseaux d'eau potable, les fuites contribuent à une perte moyenne d'1 litre sur 5.

Outre les données quantitatives, la qualité de l'eau est également source de tension sur la ressource. En effet, ces dernières années, on constate une augmentation de la pollution de l'eau qui conduit à réduire le nombre de captages en activité.

c. Projections

Le projet Explore 2070, réalisé de juin 2010 à octobre 2012 avait pour objectif :

- d'évaluer les impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques et la ressource en eau à l'échéance 2070,
- d'élaborer et d'évaluer des stratégies d'adaptation dans le domaine de l'eau.

Les principaux résultats tendent à :

- une augmentation de la température de 1,4 à 3°C,
- une évolution incertaine des précipitations, mais avec une tendance à la baisse en été d'environ -16 à -23%,
- une diminution significative globale des débits moyens des cours d'eau de 10 à 40%,
- une baisse quasi générale du niveau des nappes souterraines associée à une diminution de la recharge entre 10 et 25%, avec de forts contrastes entre territoires.

L'ensemble des résultats peut être obtenu à l'adresse suivante : [Explore 2070 | Le portail technique de l'OFB](https://professionnels.ofb.fr/fr/node/44) (<https://professionnels.ofb.fr/fr/node/44>).



3. Les préconisations et dispositions prises par l'Etat

a. Les Assises de l'Eau

Les Assises de l'Eau sont une instance de concertation des élus locaux, des acteurs de l'eau au niveau national et à travers les comités de bassins au niveau local.

D'avril à août 2018, un 1^{er} volet des Assises de l'Eau a été consacré aux services d'eau et d'assainissement et avait abouti à 17 mesures pour relancer l'investissement dans ces deux domaines.

Le 2^{ème} volet, sur la période allant de novembre 2018 à juillet 2019, était consacré au changement climatique et à la ressource en eau. Des solutions concrètes, détaillées dans le dossier de presse ont été proposées pour principalement :

- protéger les captages pour garantir une eau de qualité,
- économiser l'eau pour préserver la ressource,
- préserver les rivières et les milieux humides.

Les conclusions relatives peuvent être consultées dans les dossiers de presse :

- https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20190701_Dossier_de_presse_Assises_Eau.pdf (pour le 1^{er} volet),
- https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20190701_Dossier_de_presse_Assises_Eau.pdf (pour le 2^{ème} volet).

b. Le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique

En 2021, trois groupes ont été constitués sur les thématiques suivantes :

- se doter d'outils d'anticipation et de protection de l'agriculture dans le cadre de la politique globale de gestion des aléas climatiques,
- renforcer la résilience de l'agriculture en agissant notamment sur les sols, les pratiques et les cultures,
- accéder à une vision partagée et raisonnée de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture.

Les conclusions du Varenne ont été présentées le 1^{er} février 2022 et sont consultables dans le dossier de presse à l'adresse file:///C:/Users/57isi/Downloads/dossier_de_presse_-_conclusions_du_varenne_agricole_de_locoeau_et_de_locoadaptation_au_changement_climatique_01.pdf.

4. Le Plan eau 2023

Sur demande du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, des groupes de travail ont listé des propositions concrètes d'actions ou de chantiers à conduire pour améliorer la gestion de l'eau structurellement et en période de crise.

Le 30 mars 2023, l'Etat a présenté un Plan eau composé de 53 mesures, afin d'engager une gestion résiliente et sobre de la ressource pour garantir une eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés.

LE PLAN EAU EN 53 MESURES

13 Mesures

ORGANISER LA SOBRIÉTÉ

ÉCONOMISER L'EAU POUR TOUS LES ACTEURS

-10% d'eau prélevée d'ici 2030

MIEUX PLANIFIER

Décliner l'objectif territoire par territoire

MIEUX MESURER

Mieux piloter la ressource en mesurant les volumes prélevés

9 Mesures

OPTIMISER LA DISPONIBILITÉ

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Réduire les fuites et sécuriser l'approvisionnement en eau potable

VALORISER LES EAUX NON CONVENTIONNELLES (ENC)

Développer 1 000 projets de réutilisation des eaux non conventionnelles (ENC) d'ici 2027

AMÉLIORER LE STOCKAGE DANS LES SOLS, NAPPES ET OUVRAGES

Remobiliser les ressources et développer l'hydraulique agricole dans le respect de la réglementation

10 Mesures

PRÉSERVER LA QUALITÉ

PRÉVENIR LES POLLUTIONS

Prévenir la pollution des milieux aquatiques et renforcer la protection des aires d'alimentation de captage

RESTAURER LE GRAND CYCLE DE L'EAU ET LA FONCTION «FILTRE» DE LA NATURE

Développer les solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau

17 Mesures

METTRE EN PLACE LES MOYENS D'ATTEINDRE CES AMBITIONS

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LA GESTION DE L'EAU

Inclure l'ensemble des acteurs autour d'une gouvernance ouverte, plus efficace et plus lisible

ASSURER UNE TARIFICATION ET UN NIVEAU DE FINANCEMENT DE LA GESTION DE L'EAU

Assurer le financement de la politique de l'eau, inciter à la sobriété et à une meilleure performance des réseaux

INVESTIR DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Développer la recherche et l'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la gestion de l'eau afin de franchir des paliers d'innovation

3 Mesures

MIEUX RÉPONDRE AUX CRISES DE SÉCHERESSE

AMÉLIORER LA GESTION DES PÉRIODES DE SÉCHERESSE

Mieux informer, prévenir les situations de tension

1 Mesure

DES ENGAGEMENTS TENUS

ACTUALISER LE PLAN

Rendre compte des avancées et actualiser le plan autant que de besoin

© Dpt57 - DPAT/DAAT • sources images : Freepik

5. Les actions à courts termes

a. La communication et l'accès aux données

Que l'on soit en situation de crise ou non, si l'on attend de chacun qu'il agisse à son échelle afin de préserver la ressource en eau, il est primordial de communiquer afin de rendre compte régulièrement des évolutions.

L'attention des gestionnaires de réseaux et des usagers ne doit pas se relâcher lors des périodes pluvieuses plus ou moins longues qui ne permettent plus le rechargement complet des nappes depuis plusieurs années.

Le site "Eaufrance" publie mensuellement un bulletin national de situation hydrologique. Il présente les chiffres clés et expose un état des lieux, mois par mois, sur les précipitations et leur efficacité, l'eau dans le sol, les nappes, les débits des cours d'eau, les barrages et réservoirs et pour finir, les étiages.

Ces bulletins de situation hydrologique sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.eaufrance.fr/publications/bsh>.

Ainsi, chacun doit pouvoir connaître le niveau de gravité à l'endroit où il se trouve pour agir en conséquence.

Autres sites d'information (listes non exhaustive) :

- le site Vigieau donne en temps réel le niveau d'alerte, et les restrictions correspondantes, en vigueur ainsi que des conseils de sobriété (<https://vigieau.gouv.fr/>)
- le site Propluvia permet également de connaître ces informations, avec un accès vers des explications concernant les données cartographiques ou statistiques historisées (<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/accueil>) ;
- le site Info sécheresse rassemble les principaux indicateurs sécheresse sur la base des données des stations de mesures relatives à la météo, aux eaux de surface (cours d'eau et ruisseaux) et aux eaux souterraines (nappes phréatiques et profondes) (<https://info-secheresse.fr/departement/indicator/groundwater>).

b. Les restrictions

- Restrictions préfectorales :

Suite aux Assises de l'Eau, le décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 organise la gestion quantitative de la ressource en eau et des situations de crise liées à la sécheresse. Le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a complété ce décret par un guide circulaire pour harmoniser les pratiques.

En fonction du niveau de gravité (vigilance, alerte, alerte renforcée ou crise), l'objectif est de partager la ressource, selon son niveau de disponibilité, entre les différents usages (alimentation en eau potable, agriculture, énergie, industrie, ... déclinés en 21 points) et usagers (particuliers, entreprises, collectivités, exploitants agricoles).

- Les décisions des collectivités locales :

En complément des arrêtés préfectoraux, les élus recherchent des solutions concrètes et immédiates pour pallier l'urgence et limiter les conflits d'usages.

Ainsi selon la localisation géographique et le niveau de disponibilité de la ressource en eau, différents types de décision sont pris. Parmi celles-ci, on y retrouve :

- la suppression des douches de plage,
- la suspension des permis de construire allant des piscines à tout bâtiment nécessitant la pose d'un compteur,
- les refus d'installation de certaines activités agricoles,
- des restrictions vis à vis d'industriels,
- l'annulation d'évènements tels que les concours des maisons fleuries par exemple
- etc.

c. La prévention

Au-delà des restrictions et des contraintes, de nombreuses collectivités ont d'ores et déjà opté pour des actions de sensibilisation :

- diffusion de consignes et petits gestes conduisant à une baisse du besoin en eau,
- sensibilisation de la population, et dès l'école pour les enfants,
- campagne de prévention, accompagnée de distribution ou d'aide à l'achat d'équipement (économiseur d'eau, récupérateur d'eau de pluie, ...)
- signature de charte d'économie d'eau,
- rédaction de plan d'actions,
- etc.

6. Les outils

a. Recensement et mesures

Les actions passent par la connaissance localement la plus fine possible de l'état de la ressource en eau.

Les éléments nécessaires pour atteindre les objectifs impliquent :

- un suivi des niveaux des eaux souterraines et des eaux de surface, par le biais de station d'observation et de capteurs de mesure ;
- une connaissance plus fine des prélèvements ;
- des outils d'aide à la décision, de planification.

b. Organisation du territoire

En France, la ressource en eau est gérée par bassin hydrographique, au nombre de 12. C'est aux Comités de Bassin, en lien avec le préfet coordonnateur, que revient la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE).

Ainsi, chaque bassin arrête les grandes orientations au sein d'une assemblée regroupant des élus des collectivités, des représentants des usagers et de l'Etat.

Les Agences de l'eau en métropole et les offices de l'eau en outre-mer interviennent en tant que principaux financeurs pour concilier la gestion de l'eau avec le développement économique et le respect de l'environnement.

Dans le cadre du Plan eau, l'objectif est d'inclure l'ensemble des acteurs dans le processus de concertation, développer les différents plans et schémas de gestion de la ressource, poursuivre la mutualisation des moyens pour atteindre une meilleure réactivité, et faciliter les conditions d'interventions des Conseils Départementaux en matière d'assistance technique et financière.

c. Tarification et financement de la gestion de l'eau

Pour préserver la ressource en eau, la sobriété est mise en avant. Toutefois, cette nécessité remet en cause le mode de financement de l'eau.

Actuellement, "l'eau paye l'eau". Les factures reposent sur une part variable correspondant à la consommation réelle d'eau et une part fixe. La solution préconisée est la mise en place d'une tarification progressive.

Ayant l'avantage d'inciter à la baisse de consommation, il faut tout de même prendre en compte la nécessité de couvrir les frais d'entretien et les éventuels nouveaux investissements, de disposer de compteurs individuels, et de pouvoir différencier le type de ménage (familles plus ou moins nombreuses).

d. Les aides financières

En France métropolitaine, les 6 Agences de l'Eau sont des établissements publics de l'Etat qui assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques. A leurs subventions, s'ajoutent les aides pouvant être apportées par les collectivités.

Dans le cadre du Plan eau, des moyens financiers sont annoncés pour conforter les dispositifs existants et ouvrir un soutien vers d'autres thématiques. Ainsi, la priorité est mise sur la réduction des fuites, la sécurisation de l'alimentation en eau potable, la préservation de la qualité de l'eau, la restauration des écosystèmes et la réduction de la consommation en eau.

Liens vers les principaux dispositifs :

Agence de l'Eau Rhin-Meuse : [Nos aides | Agence de l'Eau Rhin-Meuse \(eau-rhin-meuse.fr\)](https://eau-rhin-meuse.fr)

ADEME : [Lancement de l'appel à projets « INNOV EAU » - dispositif de soutien à l'innovation au service de la filière de l'eau | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ademe.fr/fr/actualites/innovation/innovation-eau)

[Nos aides | Agence de l'Eau Rhin-Meuse \(eau-rhin-meuse.fr\)](https://eau-rhin-meuse.fr)

7. Les actions et projets d'innovation sur les territoires

Face à la tension qui s'accroît sur la ressource en eau, les actions se multiplient, que ce soit pour baisser la consommation d'eau, trouver d'autres sources en eau ou limiter la pollution des captages des ressources existantes.

- la valorisation des eaux non conventionnelles, comprenant la valorisation des eaux de pluie et la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) et des eaux grises. En France, la REUT représente seulement 1 % quand l'Espagne et l'Italie en sont déjà à 14 % et 8 %.
- la mise en place de compteurs « intelligents » qui permettent de suivre la consommation
- le développement de l'agroécologie et la mise en œuvre de nouvelles pratiques économes en eau ou de réutilisation de la ressource,
- la construction de stockages artificiels, mais dont l'utilité se restreint si le remplissage devient problématique,
- la modification de process industriels plus économes en eau et/ou moins polluant,
- l'amélioration des rendements des réseaux d'eau,
- etc.

8. Situation de la Moselle

Même si le bassin Rhin-Meuse, dont la Moselle fait partie, peut compter sur le Massif Vosgien et sur un ensemble de lacs et étangs, la ressource en eau est de plus en plus en tension. Le département de la Moselle se trouve ainsi, comme pour un grand nombre d'autres départements, dans la situation de devoir économiser la ressource :

- en tenant compte des impératifs
 - o assurer le refroidissement de la centrale nucléaire de CATTENOM (dont l'eau provient du lac artificiel de Pierre-Percée dans les Vosges créé pour refroidir les réacteurs et réalimenter la Moselle si besoin)
 - o maintenir le niveau des rivières et canaux navigables pour maintenir le transport fluvial (le port de Metz est le 1^{er} de France pour le transport de céréales et le 6^{ème} en termes d'activités),
 - o maintenir les process des industries du département
 - o assurer le remplissage des réserves naturelles d'eau utilisables par le SDIS en cas d'incendie,
- en trouvant un équilibre pour partager l'eau entre tous les consommateurs, en évitant ainsi les conflits d'usage, la stigmatisation de certaines catégories d'usagers ou la mise en cause de nouveaux projets industriels ou agricoles.

Sur le territoire mosellan, les actions et innovations sont d'ores et déjà réalisées, étudiées ou programmées.

On y retrouve :

- la réalisation effective de travaux de sécurisation de l'alimentation en eau sur les communes qui avaient subi une rupture d'approvisionnement à l'été 2022,
- la réduction des fuites sur le territoire, dont 3 communes sont concernées par le soutien du Plan eau (rendement inférieur à 50 %),
- une étude sur l'exploitation des eaux d'exhaure en Moselle sur le bassin minier,
- les actions de gestion sur les canaux gérés par Voies Navigables de France, en intervenant pour économiser l'eau (réouverture en 2022 d'une petite écluse de la Moselle fermée en 1980 permettant d'économiser 2 M de m³ par an par rapport à l'utilisation d'une écluse de grand gabarit, réduction des fuites, etc.), améliorer sa qualité ou régénérer le milieu naturel,
- les actions d'industriels, comme Arcelor-Mittal avec son site de FLORANGE qui a été retenu, dans le cadre du Plan eau, pour être accompagné en priorité par l'Etat (par le biais de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse) pour diminuer sa consommation en eau. En Moselle, le site représente à lui seul plus d'un tiers du total des prélèvements industriels,
- la recherche de solutions, en lien avec les industriels, pour diminuer la pollution de la Moselle contaminée par le chlorure de sodium rejeté légalement par les soudières meurthes-et-mosellanes,
- l'évolution des pratiques agricoles plus économes en eau.

Pour sa part, le Département de la Moselle agit à la fois par un soutien aux collectivités, agriculteurs et associations, mais surtout par ses actions dans le cadre de ses propres missions, comme par exemple :

- développer dans le cadre du patrimoine bâti existant ou futur, la gestion des eaux pluviales (désimperméabilisation des cours d'écoles, actions en faveur de l'infiltration et la rétention d'eau de ruissellement, limitation des flux polluants rejetés, ...), la renaturation et la sobriété en eau potable,
- contribuer à la préservations des sites Espaces Naturels Sensibles en zone humide, des marais, des cours d'eau, ... contribuant au maintien ou à un retour à une meilleure qualité des eaux superficielles,
- sensibiliser à l'environnement et au développement durable,
- intégrer des adaptations aux projets sur le réseau routier pour conserver ou créer des continuités écologiques (nouvelles techniques d'assainissement pluvial, sélection des matériaux utilisés, aménagement et gestion différenciée des abords, plantations durables avec des espèces adaptées au climat et moins consommatrices d'eau ...),
- contractualiser avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la réalisation d'actions contribuant à l'atteinte du bon état des masses d'eau ou en lien avec la biodiversité et l'adaptation au changement climatique,
- etc.

Moselle
L'Eurodépartement



Impression : Imprimerie Départementale

